

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 17 NOVEMBRE 2015

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 9 novembre 2015, accompagnée d'un ordre du jour comportant 80 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 09 novembre 2015 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures 30 avec 36 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, ~~M. DEPLUS~~, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, ~~Fr. HAMBYE~~, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons alors au Conseil communal.

Bien entendu, tout le monde est libre de rester s'il le souhaite, c'est une séance publique. Je vais commencer par le point 1. Vous m'arrêtez dès que vous souhaitez intervenir.

1^{er} Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Réglementation de la circulation - Rue Vincent Van Gogh à Cuesmes. GEP 6002/CU/45

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Réglementation de la circulation - Avenue des Bassins à Mons. GEP6002/20

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

c) Réglementation du stationnement - Rue Georges Mabile à Havré. GEP 6002/HAV/50

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

d) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rues du Trouillon Voûté, Saint-Luc et Avenue de l'Hôpital à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue de Bertaimont à Mons. GEP 6002/28

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

f) Réglementation de la circulation - N552 - Route Industrielle à Obourg. GEP 6002/OB/12

ADOPTÉ à l'unanimité –6^e annexe

g) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Avenue Joseph Wauters à Cuesmes. GEP 6002/CU/92

REMIS

h) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue de la Licorne à Hyon. GEP 6002/HY/28

ADOPTÉ à l'unanimité –7^e annexe

i) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Voie de Wasmes à Cuesmes. GEP 6002/CU/91

ADOPTÉ à l'unanimité –8^e annexe

j) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue de Flénu à Cuesmes. GEP 6002/CU/37

ADOPTÉ à l'unanimité –9^e annexe

k) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue des Écoles à Obourg. GEP 6002/OB/20

ADOPTÉ à l'unanimité –10^e annexe

l) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Place des Chasseurs à Pied à Mons. GEP 6002/76

ADOPTÉ à l'unanimité –11^e annexe

m) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Allée des Bouleaux à Mons. GEP 6002/389

ADOPTÉ à l'unanimité –12^e annexe

n) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Avenue Général de Gaulle à Mons. GEP 6002/171

ADOPTÉ à l'unanimité –13^e annexe

o) Réglementation de la circulation et du stationnement – Place de et à Jemappes. GEP 6002/JE/69

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Le point concerne la réouverture au stationnement, au parking de la Place de Jemappes qui a été refaite il y a plus ou moins 3 ans, place qui a été très bien refaite, avec un beau projet urbanistique et une place qui a été refaite avec des matériaux qui ne prévoyaient pas le stationnement. Non seulement on se demande, on s'interroge quelles seront les conséquences du revêtement, sur une longue durée, cela ne va pas s'abîmer ? Par ailleurs, c'est finalement un constat d'échec d'un projet de Ville, un constat d'incapacité à faire de l'urbanisme de projet, on aurait pu envisager d'autres solutions, avec les commerçants, avec les riverains. Pour le commerce, on aurait pu envisager une solution comme faire du shop and go comme ça se fait en Centre ville. Pour la longue durée, on a un parking qui se trouve à 100 mètres de la place. Ce point à l'ordre du jour cette réouverture au parking c'est l'absence d'un projet global de mobilité. On se demande si finalement, on ne va pas aboutir à ce même genre de situation ici pour la Grand Place de Mons, qui est sans voiture, mais on se pose la question également, nous avons demandé de fermer la place à la circulation automobile pendant certaines périodes, ça n'a pas l'air d'être aussi une option que vous avez l'air de prendre en considération. Ici, il y a la place, il y a la foire qui se déroule actuellement et la circulation passe très près de certaines aubettes, rendant ça plus que dangereux pour les visiteurs. Ca aussi, c'est un échec de mobilité. Donc, pour nous, on ne défend pas ce type de projet. Donc, on votera contre ce point.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Monsieur le Chef de Groupe

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, la tonalité est totalement différente, puisque, effectivement, la réouverture de cette place au stationnement est essentielle pour tous les commerces qui sont présents autour, les demandes viennent des commerçants de Jemappes et on ne peut pas comparer du tout une place dans une section d'une place qui a un patrimoine et un intérêt patrimonial certain comme la Grand-Place de Mons. Donc, ici, on était sur quelque chose qui devait être fonctionnel, qui le redevient, cela aurait même dû être fait plus tôt mais des problèmes juridiques ont empêché d'aller plus en avant, mais, en tous les cas, c'est une excellente nouvelle pour tous les Jemappiens et, particulièrement, pour les commerçants autour de cette Place parce que c'est très intéressant de faire du « dogmatisme » et d'avoir une Place où il n'y a pas de voiture dessus, mais si il n'y a plus de commerce autour, il n'y a plus personne pour profiter de cette Place sans voiture, donc, c'est aujourd'hui un élément important qui est voté par le Conseil Communal.

Mme Ch. DE JAER, Conseillère communale : Mais donc, qui a décidé de l'aménagement de cette place et donc, qui a fait du dogmatisme et a décidé qu'il n'y aurait aucun emplacement de parking ? C'est la majorité MR-PS. Donc, je crois qu'il faudrait le refaire et donc elle a décidé à ce moment-là – j'ai la parole, Monsieur Bouchez, merci de me la laisser – elle a décidé à ce moment-là, de faire une place piétonne et donc, le revêtement est en fonction et c'est bien cela le problème, c'est qu'aujourd'hui, on va mettre sur un revêtement qui n'est pas prêt à accueillir du charroi des voitures qui vont venir se garer et donc, là, on voit vraiment qu'il y a un réel problème de gestion et on reviendra dans cinq ans au Conseil communal, parce qu'on devra refaire cette place, on devra refaire des travaux, parce que dès le départ, on n'a pas pensé à créer un projet qui soit acceptable. Donc, c'est un peu marrant de revenir maintenant, en disant que Ecolo fait du dogmatisme alors que c'est votre majorité qui a décidé que cette place serait entièrement piétonne. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur ANDRE, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller communal : Pour nous, on se réjouit d'avoir été entendus et surtout, que les riverains aient été entendus et les commerçants, puisque c'était quand même un problème majeur au niveau des commerçants sur Jemappes et c'était une demande de tous les commerçants de Jemappes. Donc, nous voterons « POUR » et nous vous en remercions.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc par rapport à cette Place de Jemappes, je suis assez étonnée des réactions que je qualifierai de négatives par rapport au stationnement sur cette Place puisqu'on en a déjà discutés quand même pas mal au sein de cette Assemblée. Effectivement, il était, me semble-t-il, la volonté et notamment du Collège mais de bon nombre de membres de cette Assemblée pour qu'on puisse revenir à mettre du parking et croyez-bien qu'on est allés en négociation. Effectivement, on a eu des soucis de matériaux et autres, mais croyez-bien justement que si le dossier a tardé à revenir sur la table c'est parce que nous avons négocié notamment avec les entrepreneurs, avec les sous-traitants qui avaient fourni effectivement des briquettes et autres, donc, on a pu obtenir des garanties et croyez-bien que plutôt que d'aller en justice, on a préféré négocier, je pense modestement que nous n'avons pas trop mal négocié puisque nous avons allongé le délai de garantie notamment par rapport à cela, et croyez-bien que nous n'étions pas tout à fait distraits sur ce dossier. Effectivement, la destination a changé de la mandature précédente à cette mandature et vous direz, oui mais c'était les mêmes, nous, nous le savons mais, néanmoins, nous répondons ici à

une demande purement citoyenne des différents commerçants de la Grand Place. Le projet a vraiment été mené avec les citoyens, et donc, nous avons plutôt tendance à se réjouir de ce dossier. M'enfin, ce n'est pas grave, nous irons dire à Jemappes qu'il y a une opposition de certains Conseillers. Voilà

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voulais juste ajouter ceci, si vous me permettez chers Collègues avant de vous céder la parole. La Ville et sa majorité ont agi non seulement de bonne foi mais avec la volonté de créer un espace qui soit un espace le plus convivial possible. Je pense que le Collège, la majorité voulait vraiment apporter un plus important sur Jemappes, mais on s'est rendu compte que pour mille et une raisons à la fois les commerçants à la fois la population, il y avait d'abord une dégradation dramatique du commerce et une contestation très très forte des citoyens. Après avoir évalué la situation, nous nous sommes résolu à donner satisfaction aux commerces et à certains citoyens. Il n'est quand même pas déshonorant d'évaluer une situation après que nous ayons réalisé les travaux de constater qu'il y a une difficulté et de répondre à la difficulté. Que la réponse ne soit pas celle que vous souhaitez, c'est tout à fait légitime, vous avez tout à fait le droit de la contester, mais vous avez qualifié de quoi que nous n'avions pas de « vision », je ne sais quoi ... Voilà, je voulais simplement vous dire qu'on ne manque pas de vision, mais nous l'avons fait avec la volonté d'évaluer. Quant à la Grand-Place, la Grand-Place elle est piétonne sauf l'accès que vous voyez le long de l'Hôtel de Ville et nous fermons la Grand-Place très fréquemment samedi après-midi, dimanche après-midi, le soir à partir de 20 heures et dans d'autres circonstances. Donc, on peut dire qu'elle est piétonne dans la toute grande majorité de l'espace et qu'elle est totalement piétonne une grande partie des soirées et des week-ends. Voilà un peu la souplesse avec laquelle nous agissons et pour le moment, les choses se passent raisonnablement bien et s'il y avait une difficulté additionnelle, on peut, bien entendu également, modifier le comportement. Est-ce que je peux donc considérer que Ecolo c'est NON ? PTB c'est OUI et alors le CDH je pense que c'est OUI – notre collègue Citoyen, il n'est plus là ? OK – PS : OUI – MR OUI.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE,

Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. BEUGNIES, M. DI RUPO

2 NON : Mme DE JAER, Mme MARNEFFE

ADOPTÉ –14e annexe

2^e Objet : Service de Prévention – Sanctions Administratives Communales (S.A.C) –Projet d’implémentation d’un service d’encadrement « Prestations Citoyennes » en tant qu’alternative à l’amende administrative. Service de Prévention 6.2015.2

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : On va s’abstenir sur les points 2 et 3

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK ? d’autres abstentions ? une seule abstention.

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE , M. DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ– 15^e annexe

Entrée de Mmes LAGNEAU et JOB = 38 présents

3^e Objet : Établissements de jeux de hasard de classe II. Modification des heures d’ouverture (élargissement). Juridique Police

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur Hambye, je vous sens inspiré ; dites-moi.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : Je dirai que le sujet est quand même assez étonnant puisque nous sommes dans une réunion collective avec les Conseillers du CPAS et on nous sert au menu le principe même d’une addiction généralisée, puisqu’alors en 2008, les établissements de jeux de hasard étaient ouverts le vendredi, samedi, dimanche de 10 heures à 6 heures du matin, la semaine, il y avait une exception, de 10 heures à 4 heures du matin. Ici, pour un ou l’autre motif tout à fait futile, soi-disant la sécurité et l’organisation du personnel, on ouvre 24 heures sur 24. Et donc, il n’y a aucune étude sur l’impact en matière de santé

publique et d'addiction puisque donc, ici, 24 heures sur 24, les 93.000 citoyens montois ou 95.000, vous m'excuserez, vont pouvoir s'épancher aux jeux et il n'y avait pas longtemps mais je n'ai pas eu le temps de le retrouver, on montrait qu'il y avait des centaines de milliers de Belges qui avaient été interdits de jeux. Aujourd'hui, il y a une Commission commune CPAS qui lutte contre toutes les formes d'addiction, c'est-à-dire, la drogue et les jeux et on nous sort, aujourd'hui, 24 heures sur 24, sans aucune mesure : « allez vous épancher à toutes les addictions » ! Alors, moi, je ne sais pas très bien si c'est de la provocation, je suis assez abasourdi et donc, voilà. Nous, on dira NON, parce que 24 heures sur 24, tous les argumentaires ils disent que c'est pour la sécurité et l'organisation, mais au niveau je dirai du Conseil CPAS, la lutte contre les addictions, je ne sais pas ce que c'est, enfin, personne ne m'en parle. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller. Mme de Jaer, vous partagez le point de vue de votre Collègue ?

Mme Charlotte de JAER, Conseillère communale : Je pense que surtout, la problématique, elle est dans le fait qu'il y ait deux poids deux mesures, donc on peut aller jouer à des jeux de hasard 24 heures sur 24 pendant toute la nuit, mais par contre, aller boire un verre avec des copains, après 2 heures du matin, c'est « niet » ! Pour ces raisons, mon Groupe s'abstiendra.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On prend acte. Je peux simplement dire à Monsieur Hambye que cette proposition de modification fait suite à une demande pressante, à une comparaison avec les autres salles de jeux, avec un rapport favorable de la police et alors, soyez rassuré, nous n'avons lancé aucun appel aux 95.000 montoises et montois pour aller dans la salle de jeux. Si tous les lieux publics ouverts devaient être fréquentés par les montoises et les montois, dans ce quartier-là, on en verrait beaucoup, et par ailleurs, j'imagine qu'on vienne un peu partout, moi, je n'ai jamais contrôlé les gens qui étaient dans cette maison de jeux, mais ils doivent vraisemblablement venir de divers endroits. Vous connaissez un peu les origines d'où ils viennent ? Dites-moi, je vous en prie, vous avez toujours le dernier mot ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : Je suis quand même assez étonné qu'on ait un rapport favorable de la police alors qu'il avait été défavorable, car on sait quand même que le quartier de la gare, on doit essayer de rehausser son image. Et donc, avoir les

établissements de jeux ouverts 24 heures sur 24, je ne pense pas que ce soit une manière d'améliorer le tissu sociologique du quartier de la gare et du centre ville. Deuxièmement, l'argument de nous dire c'est effectivement permis dans les autres communes, excusez-moi, si on peut se jeter dans la Trouille, dans la Haine, jetons-nous, je crois qu'on doit quand même se différencier ou se distinguer. C'est mon opinion et moi je trouve qu'en matière d'addiction, on nous parle de sanctions administratives communales, on essaie d'éduquer les gens, d'alterner au point 2, de voir qu'on peut permettre, sans aucune notion d'éducation et d'alternance, on ne voit rien là-dedans. D'un côté, on nous parle de sanctions alternatives, d'encadrer et on nous fait des tirades et des discours et de l'autre côté, en avant, allez-y !!! Moi, ça me semble tout à fait loufoque.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous recéder la parole et je ne veux pas insister mais est-ce que vous allez parfois sur Internet de la nuit ? Est-ce que vous souffrez d'insomnie par exemple ? Les gens peuvent jouer jour et nuit et nous avons demandé à la police s'il y avait le moindre risque pour la sécurité publique ? Il n'y a pas de risque pour la sécurité publique, dès lors, en termes de liberté de commerce, par rapport aux autres lieux de même catégorie, voilà, nous l'avons accepté, nous vous proposons de l'accepter et je suis très sensible aux copains et aux copines, raison pour laquelle ce n'est pas 2 heures du matin, mais c'est tantôt 3 heures, tantôt Une heure en plus avec les copains et les copines, ça compte. C'est 3 heures ou 4 heures du matin et ça, c'est bien entendu important. Monsieur le Chef de Groupe, je vous en prie.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller communal : Ce sera très court, je pense qu'il ne faut pas tout mélanger dans ce genre de discussions. J'entends bien les arguments de Guillaume, mais vous évoquiez un fait très intéressant, notamment avec la présence d'Internet. Vous avez aujourd'hui sur Internet la possibilité de jouer n'importe quand et surtout, vous n'avez pas le filtrage que vous pouvez avoir dans ces salles de jeux qui sont contrôlées aux entrées ; je trouve que c'est un premier élément. Le deuxième élément, voilà, je pense qu'il ne faut pas faire d'amalgame non plus par rapport aux heures d'ouvertures des bars, où vous savez très bien que ça a fait l'objet de différentes discussions ici, notamment par rapport à des questions de sécurité. S'il vous plaît, dans les discussions, soyons au moins de bon compte, ne faisons pas d'amalgame et ne mélangeons pas les dossiers. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Plus de réplique ? Je vais demander alors Groupe politique par Groupe politique sur cette affaire importante

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. E. DI RUPO

2 NON : M. G. HAMBYE, M. ANDRE,

3 ABSTENTIONS : Mme DE JAER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES,

ADOPTÉ– 16^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 39 présents

4^e Objet : Adoption d'une charte afin de lutter contre le dumping social dans les marchés publics. Juridique Marchés

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous écoute, non sans intérêt.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Donc, vous nous proposez d'adopter une Charte afin de lutter contre le dumping social dans les marchés publics. Il y a cela deux ans, nous vous avons proposé une motion visant à intégrer des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les marchés publics de la Ville. Cette motion, vous l'avez refusée et vous avez demandé d'en commissionner ce dossier à la Commission participative du développement durable. Il n'y a pas eu vraiment de travaux qui ont été ouverts de manière approfondie sur ce texte qui avait été proposé et maintenant, on nous propose un texte complètement alternatif qui ne prend pas en compte les critères environnementaux et éthiques. J'aurais pu avoir comme réflexe de redéposer ma motion et de jouer un petit jeu imbécile mais je ne veux pas le faire. Par contre, je vais vous demander peut-être de remettre ces critères environnementaux et éthiques dans votre texte ou alors, d'envisager d'ouvrir vraiment, en Commission, une réflexion sur ces critères environnementaux et éthiques, sinon,

évidemment, nous sommes pour l'adoption d'une Charte visant à adopter des critères contre le dumping social. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, d'autres interventions ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : On se réjouit, la seule chose, on aurait préféré que cela arrive il y a quelques années parce que je vais vous dire que dans un chantier que je ne citerai pas, j'ai demandé à l'ouvrier – et cela m'est arrivé plusieurs fois – dans quel délai ça va se terminer ? Moi, pas parler français ... j'ai essayé de comprendre mais, évidemment

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il vous a dit ça en français ? c'est déjà pas mal !!!

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : Toujours est-il, on adopte cette Charte alors que tous nos travaux sont terminés et donc, encore une fois, je relaye un peu de manière différente nos collègues mais on aurait préféré l'adopter il y a cinq, six ans avant le lancement de tous nos grands travaux, mais voilà. On s'en réjouit et surtout quand on sait que c'est un Cabinet d'avocats qui a travaillé là-dessus. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Chef de groupe du MR suivi du Chef de Groupe du PS.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Sur le principe, bien sûr, on se réjouit par rapport aux remarques qui ont été formulées. Des propositions ont été demandées à différentes structures associatives qui composent les Comités consultatifs, mais c'est clair qu'il y a deux temps dans le travail, il y a les propositions après il y a tout le travail juridique qui s'en suit et c'est déjà comme ça. Le texte qui est présenté aujourd'hui est certainement limite de ce qu'on peut faire juridiquement. Alors, on pourrait écrire des choses qui vont encore plus loin, parce que si on lit précisément le texte, ce texte n'empêche pas et Dieu merci, parce que je ne voudrais pas d'une société où des Entreprises étrangères ne pourraient plus nécessairement prétendre à un marché par principe. Je crois qu'à un moment donné, quand on prône l'ouverture, l'ouverture doit se faire aussi de façon globale et d'ailleurs, j'apprécie que moyennement, les remarques sur parfois la nationalité ou la provenance de certains ouvriers, soit on est européen et on veut l'union

européenne, soit on ne l'est pas et on veut se racrapoter sur sa petite surface. On peut le faire, c'est un choix, mais alors, on ne partage pas le même projet. Sur le fond, ici bien évidemment et on s'en réjouit, l'idée est quand même de permettre à des entreprises qui nous sont plus proches de pouvoir travailler, parce qu'il y a un intérêt sur le plan environnemental, il y a un intérêt sur le plan social parce que, et c'est un libéral qui vous le dit, la concurrence n'a de sens que si tous les acteurs sont soumis aux mêmes règles et aux mêmes obligations. Et donc, considérer que la concurrence pourrait être quelque chose de totalement débridé où certains ne respecteraient pas des règles sociales et d'autres oui, et que la différence se pose sur de telles questions, ce n'est pas notre conception de la concurrence et d'un marché qui est réellement efficace, puisque ce marché doit surtout être dans l'intérêt de l'être humain et d'une amélioration du bien-être. Et donc, on se réjouit vraiment de ce texte qui a été écrit avec beaucoup de sens de responsabilités, puisque un Cabinet d'avocats qui avait travaillé sur la matière, qui est spécialisé en droit social est intervenu. Il y a également la mise en relation avec une nouvelle directive européenne, parce qu'on aime souvent dire du mal de l'Union européenne, je crois que c'est important aussi de saluer les textes qui vont dans le bon sens et la directive qui doit être encore transposée par la Belgique, la 2004-2014, qui est une directive qui va dans le sens justement de cette Charte, puisqu'elle favorise dans l'intégration des marchés publics des critères environnementaux, des critères sociaux, d'empreinte écologique. Et bien, cette directive elle est prise par les mêmes Instances européennes qui sont souvent décriées et dès que la Belgique leur a transposé, cette Charte aura encore plus d'amplitude je dirai, aura encore plus de sens par rapport à ce texte qui doit encore passer par les différents gouvernements. On le sait, c'est un processus qui est lent et donc, je crois qu'aujourd'hui, on doit vraiment se réjouir et essayer d'obtenir une unanimité sur un texte qui rejoint certainement les préoccupations de l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil Communal. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Chef de Groupe.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller communal : Merci beaucoup Monsieur le Bourgmestre. Le Groupe Socialiste vraiment se réjouit de cette mesure. Nous avons été particulièrement attentifs lorsque la Ville de Herstal en avait discuté et on voudrait saluer, non seulement, effectivement, cela a été dit le travail de l'Avocat mais aussi les synergies qui ont été faites dans les différents services de la Ville, je pense notamment au Service Juridique et au Service Marchés Publics, qui ont travaillé de pair sur cette question. Et donc, ce n'est pas juste un

Cabinet d'avocats, là-dessus je pense que c'est important de reconnaître aussi les travaux des Services et alors, évidemment, je pense que pour nous, l'important c'est aussi de parler d'égalité et surtout de l'égalité. On a invoqué ici qu'il faille les mêmes règles pour tous, c'est quelque chose qui nous semble essentiel et dans ce cadre, évidemment, on ne peut que se réjouir quand on lutte contre certaines entreprises qui, parfois, emploient des employés qui évidemment ne cotisent pas dans notre système belge ou encore qui ne paient pas justement les taxes qui leur sont dues dans le système belge, puisqu'elles sont notamment basées à l'étranger. Donc, on s'en félicite vivement. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur Hambye, Monsieur le Conseiller.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : Simplement, pour être très clair, quand vous faites des travaux dans un bien classé avec des subsides de la Région Wallonne, le fait d'avoir des subsides de la Région Wallonne, je dirai, le budget double. Alors, jusque naguère, on avait l'entrepreneur général et tous les sous-traitants étaient belges, avec un travail de qualité. Maintenant, comme par hasard, tous les sous-traitants engagent des travailleurs de l'est et au lieu de payer 25 à 35 euros de l'heure, on voit des gens qui sont payés entre 8, 10, 15 euros de l'heure. C'est justement ce à quoi je voulais faire allusion, c'est que non seulement on n'a plus la qualité mais comme a dit très bien un propriétaire d'un bien classé à Tournai, tous les jours, je dirai, on voit les ouvriers qui changent et tous les jours, c'est une nationalité différente. J'imagine que c'est bien cela que l'on veut, c'est faire travailler, peu importe la nationalité, des gens dans des conditions normales équivalentes aux travailleurs belges. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à chacun et bien sûr à tous. Je salue à mon tour le travail des Services de la Ville, les Marchés Publics des Travaux et du personnel. Je vais vous proposer ceci : on va soumettre au vote la Charte et je suis d'accord avec vous, Madame Marneffe, qu'il y ait une Commission pour qu'on puisse un peu développer les concepts environnementaux et sociaux, mais à la condition une fois qu'on les a développés en Commission, on puisse consulter à la fois l'Inspecteur des lois sociales et le Cabinet d'avocats, parce que nous devons impérativement, et ça a été dit autour de la table, nous sommes allés le plus loin possible de ce que nous permettent les règles européennes. Et donc, moi, je n'ai aucun problème d'autant plus que la question va se poser en interne en terme de paramètres de choix pour affecter des points pour tel et tel marché, donc, il n'y a pas de difficultés, mais alors je suggère que l'on tienne une Commission, mais il faudrait que ce soit

peut-être une Commission Marchés Publics/Travaux/Environnement. Donc, on mettrait ensemble, vous regardez, vous venez avec vos propositions, on recueille vos propositions et le Collège alors consulte à la fois l'Inspecteur Général des lois sociales et le Cabinet d'avocats qui nous a accompagné. Cela vous va ? oui ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Oui, je pense que c'est intéressant, il y a aussi des Associations qui sont investies dans ce domaine-là, je ne me rappelle plus trop son nom mais je pense que c'était SA WB et alors, par ailleurs, Monsieur Bouchez faisait référence à des critères d'empreinte écologique, c'étaient les critères d'empreinte écologique dans la Charte concernaient principalement les travailleurs. Il faudrait réfléchir aux mêmes aspects d'empreinte écologique pour les matériaux utilisés. C'est un aspect que l'on peut envisager également et alors mon collègue Frédéric Hambye avait évoqué au dernier Conseil, l'aspect éthique notamment dans les prêts et dans tout l'aspect financier. Donc, peut-être éventuellement avoir le Service des Finances qui serait également présent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK, nous allons organiser cela avec le Service des Finances. On peut même convier comme expert une Association, cela ne pose aucune difficulté. La seule chose pour que nous soyons de bon compte, on prend acte de la liste, le Collège examine, accepte ou n'accepte pas et nous consulterons à la fois le Cabinet spécialisé et aussi, l'Inspecteur des Lois sociales pour que nous restions dans ce qui est acceptable sur le plan européen. J'ajouterai à ce qui a été dit aussi que la nouvelle directive 2014 va nous permettre, une fois qu'elle est transposée, d'éliminer le moins-disant, sauf si il y a une justification, je dirai, péremptoire et croyez bien, vous avez à maintes reprises, dit et à juste titre, qu'il y avait des augmentations des avenants. Très souvent, il y a des marchés que je ne vais pas évoquer, qui ne relèvent pas de la Ville mais pour lesquels c'est encore le cas aujourd'hui. Un soumissionnaire soumissionne avec un prix très bas et après, essaie de se rattraper, voire fait faillite, etc ... etc ... Ce sont tous des problèmes importants. OK . Moyennant tout ça, j'ai cru comprendre que le consensus c'était l'unanimité ? Puis-je considérer que c'est unanime ? Merci infiniment.

ADOPTÉ à l'unanimité –17e annexe

5^e Objet : SA IMAGIX. Compte et bilan de l'exercice 2014. Approbation. Gestion financière C/C2014/Imagix

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, déjà je crois il y a cinq, six ans mais je pense que c'est peut-être sept ans, on avait soulevé le lièvre en ce sens qu'on avait découvert que IMAGIX devait plus ou moins 2 millions d'euros de taxes communales et que il y avait eu un certain relâchement du temps de votre antépénultième Echevin des Finances et que depuis l'arrivée de Bernard Beugnies, que beaucoup regrettent en cette Assemblée, il y avait eu un resserrement et un redressement et qu'il avait négocié un remboursement. On voit malgré tout que pour 2012-2013 et 2014 il reste 800.000 euros, 800.000 euros, près d'un million d'euros, encore de taxes impayées et comme je sais que, dès qu'on doit 40 ou 50 euros à notre chère bonne ville de Mons, il y a un Cabinet ou plusieurs Cabinet d'Huissiers qui ont été désignés suite à un marché public, je me demande si on a la même sévérité pour récupérer près de 800.000 euros qu'ils doivent à notre chère bonne Ville de Mons. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame la Conseillère de JAER

Mme Charlotte de JAER, Conseillère communale : J'allais intervenir dans le même sens que Monsieur Hambye par rapport aux 800.000 euros qu'on nous devrait, mais surtout en les mettant en parallèle avec le subside de 156.000 euros qu'on donne annuellement. Déjà, on l'avait dit au moment où le Collège avait décidé ce nouveau subside pour diminuer les places pour une série de publics qui nous paraissait anormal de privilégier, en tout cas, de donner le même subside à IMAGIX qu'au PLAZA, puisqu'évidemment alors, on n'encourageait pas les gens à se rendre au cinéma en centre-ville, et on voit aujourd'hui que ça reste. Est-ce qu'on a une évaluation ? A quoi ont servi ces 156.000 euros ? Est-ce qu'on connaît le nombre d'entrées et le nombre de personnes que cela a concerné ? Finalement, combien de montois ont pu profiter de ce subside de 156.000 euros qui est attribué annuellement par la Ville à IMAGIX qui, par ailleurs, nous doit 800.000 euros ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Chef de groupe d'abord

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Simplement, je crois qu'on a une entreprise sur notre territoire qui cette année a amélioré sa situation et je crois qu'il faut s'en réjouir, d'autant qu'il y a un repreneur, donc, il y a un changement de direction, avec des ambitions et je crois que la Ville de Mons doit quand même être heureuse d'avoir un cinéma, qui est porteur, qui attire des gens qui viennent de

l'extérieur et je pense que c'est un paramètre à prendre en compte dans notre discussion. Par rapport aux subsides, je rappelle quand même que le subside doit s'arrêter à la fin 2018, c'est ce qui est prévu dans le cadre du Plan de Gestion et que, par ailleurs, un rapport d'activités est remis chaque année au terme de l'obtention et donc, du côté de mon groupe, il n'y a pas de difficulté par rapport à cela, puisque l'argent n'est remis qu'au terme d'un rapport d'activités qui permet à la Ville d'évaluer que les moyens sont bien employés, mais dans le cadre du Plan de gestion, effectivement, sur le fait qu'on a une entreprise ici, qui réalise des bénéfices, il est normal de mettre un terme à cette opération, si l'opération n'a pas le rendement que nous souhaitons du moins, n'est plus indispensable dans un cadre de « disette budgétaire ». Pour le reste, je peux comprendre Monsieur Hambye vos regrets, dans la vie, les regrets c'est toujours dommage, mais si voulez, Monsieur Beugnies sévit toujours dans les Institutions provinciales, donc, je ne peux que vous inviter à l'y rejoindre, si vous le souhaitez. Donc, n'hésitez pas comme ça, vous pourrez combler vos regrets, mais pour le fond, le plan d'apurement d'IMAGIX est totalement suivi, des délais sont bien évidemment octroyés pour payer les taxes et donc, de ce fait-là, il n'est pas aux yeux de mon groupe, question de polémiquer sur cette question ce soir, puisqu'effectivement, IMAGIX remplit l'ensemble de ses obligations comme tous les contribuables de la Ville de Mons, Monsieur Hambye, et vous devriez d'ailleurs vous réjouir que même pour 50 euros, la Ville de Mons met les moyens pour récupérer chaque euros qu'on lui doit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur Hambye, avant de céder la parole à Monsieur l'Échevin.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : Je constate simplement qu'il y a atteinte à l'égalité, simplement, je dirai, on nous demande, dès que l'on doit 40 euros, de payer dans les x semaines, x jour. Ici, 2 millions d'euros, 800.000 euros pour une entreprise, je dirai qu'on a fait preuve d'abord de négligence il y a cinq, six ans en laissant les choses aller. Maintenant, effectivement, ils respectent les plans de paiement mais c'est quand même ahurissant de voir une entreprise qui doit 800.000 euros, on trouve cela tout à fait normal alors que le particulier, lui, dès qu'il en doit 40 euros, on envoie l'huissier. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, patientez, nous avons toute la nuit devant nous. Monsieur le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal : Simplement, pour ne pas laisser dire tout et n'importe quoi, chaque contribuable montois peut demander un plan de paiement. La Ville l'accepte tout le temps et les plans de paiement sont toujours adaptés aux capacités financières de chacun. Donc, si n'importe quel citoyen rencontre une difficulté, il peut aller voir le Service, il y a un rapport personnel qui est établi par un agent et, à chaque fois, les plans de paiement sont acceptés. Donc, il n'est pas correct de faire croire qu'on obligerait les personnes moins nanties à devoir payer du jour au lendemain, alors que les personnes qui auraient plus de moyens financiers, pourraient se permettre d'avoir des plans de paiement, ce qui n'est pas le cas pour les autres, c'est totalement faux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, au nom du Collège.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je vais peut-être répéter certains éléments, mais effectivement, IMAGIX a un plan d'apurement comme peuvent l'avoir tout un chacun d'entre nous, et tous les citoyens montois d'ailleurs et non montois, lorsqu'ils ont des dettes envers la Ville de Mons. Vous devez savoir, bien sûr, qu'IMAGIX n'a pas toujours fait les bénéfices qu'ils font aujourd'hui et donc, ils sont passés par des difficultés financières importantes. Je précise également que le montant total des taxes que paie IMAGIX à la Ville de Mons représente environ 1 million d'euros par an. Donc, 800.000 euros, c'est 80 % du montant des taxes annuelles, ça ne me semblait pas être un chiffre démesuré par rapport à ce qu'ils paient tous les ans. Enfin, nous avons rencontré, j'ai rencontré avec mon Cabinet les nouveaux responsables d'IMAGIX qui ont des projets très importants pour le cinéma, bien entendu, mais plus encore pour le territoire des Grands Prés et ils m'ont fait part de toute une série de développements possibles qui sont vraiment très très intéressants et nous allons discuter avec eux pour, bien entendu, réduire les subsides, comme c'est prévu dans le plan de gestion, cela va de soi, compte tenu du fait, bien entendu, que cette entreprise fait maintenant des bénéfices, mais ce sont des subsides, rappelons-le, qui couvrent des actions sporadiques pour les aînés et pour les jeunes. Donc, ce ne sont pas des subsides à la tête de l'entreprise, si je peux me permettre, ce sont des subsides qui concernent des actions envers les plus de 65 ans et les moins de 18 ans, ce sont des personnes qui sont, en général, plus précarisées que la plupart d'entre nous et ce sont des personnes qui vont un peu moins au cinéma et ces subsides sont donnés pour que ces personnes aillent au cinéma pendant la semaine. Peut-être aussi pour répondre à Madame de Jaer, le subside actuel ce n'est pas 156.000 euros mais 180.000 euros. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour cette précision. Alors, réplique ? Monsieur Hambye.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : Simplement pour signaler qu'il y a un film très intéressant, qui concerne toutes les femmes, puisque c'est le film « SUFFRAGETTE » qui est filmé au Plaza et qui concerne la lutte des femmes britanniques pour le suffrage universel et cela vaut la peine. Pour le reste, nous serons contre ce point 5 puisqu'il y a quand même une dette et on veut qu'elle soit, je dirai, apurée. Merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, si vous le permettez, on ne peut pas être contre le point, soit c'est une prise d'acte, ce sont des comptes et bilans, sauf à dire que les comptes et bilans seraient faux ou qu'il y a une difficulté dedans, mais, techniquement, on en prend acte mais contre des comptes si le compte ne pose pas de problèmes dans le fond, je ne vois pas comment on peut être contre. Le Groupe CDH peut être contre le subsidé, peut être contre le rapport d'activités, tout ce qu'il veut, mais pas contre des comptes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous devons approuver, non ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal : Oui, mais si vous les désapprouvés, vous devez dire pourquoi, il y a une difficulté dans les comptes et les bilans ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien sûr, mais s'il n'y a pas une majorité pour approuver, ce n'est pas approuvé. On approuve qu'il me faut une majorité pour approuver, j'imagine que vous dites OUI pour l'approbation, je vois que vous dites OUI avec la tête ...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSÉ, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. E. DI RUPO

2 NON : M. G. HAMBYE, M. ANDRE,

3 ABSTENTIONS : Mme DE JAER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ– 18^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est approuvé. L'Intercommunale IMIO

6^e Objet : Intercommunale I.M.I.O. Assemblée générale le 19.11.2015. Ordre du jour –
Approbation des points 2 à 5. Gestion financière IMIO/AG/CDLD/BD

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : On va s'abstenir, puisque c'est un ordre du jour et qu'on n'a pas à se prononcer puisqu'on n'est pas représenté. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres s'abstiennent ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. E. DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ–19^e annexe

7^e Objet : CPAS. 3^e amendement au budget 2015. Gestion financière CPAS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : On a quand même eu l'occasion d'assister lors de la toute Commission au brillant rapport de Monsieur Barvais qui a bien esquissé ce qui a déjà été abordé ici. Il y a un an et demi, on s'attendait au pire ou à la grosse catastrophe et on a pu, les Services du CPAS ont pu gérer avec dynamisme, efficacité et avec les subsides de la Région Wallonne et tous les efforts d'insertion, on est arrivé à un équilibre et on ne peut que s'en réjouir. C'est pourquoi nous nous abstenons sur le rapport.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. E. DI RUPO

5 ABSTENTIONS : M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ–20e annexe

13e Objet bis : Zone de Secours Hainaut-Centre. Fixation du montant de la dotation 2016. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous avons le point 13bis dans mes dossiers qui concerne la Zone de secours. Pour être bref, sachez que nous sommes maintenant dans une Zone de secours avec toutes les communes du Hainaut centre. Avant que nous ne soyons ensemble, certaines communes payaient par habitant 28 euros, d'autres communes payaient 88 euros par habitant, et donc, on essaie de faire converger dans le cadre de la zone et ça a pour conséquence pour la Ville de Mons de pouvoir récupérer l'année prochaine quelques 193.000 euros qui seront doublés en 2017 et qui seront triplés en 2018. Voilà, est-ce que vous souhaitez intervenir ? Je peux considérer qu'on est heureux ?

ADOPTÉ à l'unanimité –21e annexe

8e Objet : Clôture d'un compte d'avance provisionnelle du Chef du Service du Développement Économique suite au changement de service. Gestion financière Clôture avance

ADOPTÉ à l'unanimité –22e annexe

9e Objet : Diminution d'une avance provisionnelle – Huissier en Chef au Cabinet du Bourgmestre. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité –23e annexe

10e Objet : Diminution d'une avance provisionnelle – Zone de secours Hainaut-Centre. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité –24e annexe

11e Objet : Aide exceptionnelle 2016 –crise économique. Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité –25e annexe

Entrée de Mme KAPOMPOLE = 40 présents

12^e Objet : Aide exceptionnelle 2016 –amélioration des installations du stade Tondreau.
Gestion financière

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : On avait discuté avec Savine, qui malheureusement n’a pas pu se joindre à nous. Ce qu’elle me demande de vous faire part, en résumé, de faire part un peu de l’urgence étant donné d’abord le problème de sécurité dans les anciennes tribunes, problème d’incendie et dépôts clandestins et elle voulait un peu avoir votre opinion, votre avis, bien que non, ce n’est pas un avis, votre – je dirai – calendrier, votre échéancier au niveau des travaux de démolition. Etant donné qu’il y a eu des courriers qui ont été envoyés par la Ville aux riverains à ce sujet, elle voulait savoir si vous aviez déjà un calendrier ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D’autres interventions ? Monsieur l’Echevin, est-ce que vous avez une indication ? Monsieur l’Echevin des sports non plus sur le Stade Tondreau ? Je vais vous donner le sentiment mais on doit encore en discuter au niveau du Collège, j’ai le sentiment que les moyens financiers qui ont été accordés par la Région – souvenez-vous, on avait 5 millions plus 3 millions 3, mais je dois regarder où en est le dossier au Service des Marchés publics – je pense qu’on doit les utiliser et on doit démolir la tribune latérale et surtout, la tribune le long de l’avenue du Tir, et mettre une fois que c’est tout à fait assaini, une belle balustrade, quelque chose d’extrêmement propre et quand on reviendra en bonne fortune et que le Club rejoindra la Division I nationale ou même la Division II, nous verrons à ce moment-là ce qui a lieu de faire. Mais je pense, en effet, qu’on ne pourra pas continuer longtemps à garder ce chancre à l’avenue du Tir. C’est un peu le sentiment qui nous anime pour le moment. OK ? Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Mais si on fait ça, on a une garantie qu’on aura quand même les subsides de la Région Wallonne, ils n’étaient pas liés au fait de reconstruire des tribunes ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C’est lié pour les travaux du Stade, et donc, on est en train de regarder, la difficulté c’est que premièrement, on peut pousser l’absurde, bien entendu, très loin, certains artistes l’ont fait avec grand succès, mais on ne va quand même pas construire

un stade ? Oui, je sais qu'on nous affuble de tous les défauts, mais on ne va quand même pas construire un stade. Deuxièmement, les choses étant ce qu'elles sont, on ne peut pas le laisser comme ça. Trois, nous avons ces moyens financiers, il y a eu une discussion mais je ne connais pas la réponse de la Région Wallonne, où nous disons clairement à la Région Wallonne la démolition, c'est de toute manière une phase qui est indispensable et qui précède la reconstruction. Et donc, on n'abandonne pas l'idée de la reconstruction, mais comme je viens de vous le dire, on reconstruira quand nous nous retrouverons en Division II voire en Division I. En attendant, il faut qu'ils jouent au football et qu'ils gagnent. O.K ? on peut avancer ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : J'aimerais quand même bien avoir cet échange avec la Région Wallonne pour savoir si on pouvait conserver l'entière responsabilité ? Je peux poser une question écrite à la fin du Conseil, il n'y a pas de souci, parce que je trouve qu'on sait dans quel contexte ces subsides ont été attribués. Ici, même en tordant un peu les choses, on voit qu'on ne fait plus en tous cas la même chose. Donc, voilà, il faudrait quand même une garantie de ce qui va se passer, mais pas de souci à poser une question écrite, bien évidemment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord. Monsieur l'Echevin.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Pour préciser les choses, Madame la Conseillère, en fait, c'était effectivement un subside qui, au départ, a été donné

1) pour la crise économique ;

2) pour le stade Tondreau

Après, si on démolit les tribunes, ce seront des travaux qui iront à l'extraordinaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a quand même des Ministres formidables !

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Surtout que la Région Wallonne subsidie les choses et en fait, finalement, elle subsidie une Ville ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, c'était pour le Stade Tondreau dans le cadre de travaux divers faits en Région Wallonne et de mémoire, il y en avait à Liège, il y en avait à

Charleroi et vraisemblablement que votre serviteur a trouvé qu'il fallait aussi qu'il y en ait à Mons, mais on demandera, ne vous inquiétez pas.

ADOPTÉ à l'unanimité –26e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le point 12 est approuvé.

13e Objet : Deuxième amendement au budget 2015. Gestion financière

M. John BEUGNIES, Conseiller communal: Oui, simplement, pour rester cohérent avec ce qu'on avait voté au budget initial, on va voter contre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord, contre. Monsieur Hambye

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : Je dirai, on se revoit le mardi 15 décembre, j'imagine que c'est pour le budget et les comptes. On va voter contre également. La seule chose ici dans l'extraordinaire, je vois le Musée Jean Lescarts. Je vous avais déjà évoqué qu'à Angers, c'est intéressant d'envoyer les équipes de la Ville de Mons à Angers, ils ont refait un historium, très intéressant, il y a moins de deux ans, ce serait intéressant d'envoyer nos équipes, mais surtout, mon questionnement et mon doute, c'est au niveau accessibilité au PMR et espaces confinés. Pour les groupes, dans le Musée Jean Lescarts, au niveau muséologique, cela ne me semble plus tout à fait indiqué, puisque c'était très petit, je dirai même étroit et exigü. Alors, je vois qu'on relance à l'extraordinaire toutes des études, mais je me demande si l'endroit est bien choisi. L'autre question, c'est au niveau toujours de la finalité des travaux à l'Office du Tourisme, on avait eu le point à l'ordre du jour il y a quelques mois, je ne le vois plus. Alors, ce ne sont pas les anges de Mons, mais ce sera le Mons du « Loch Ness » puisqu'il y avait une augmentation de 40 % des travaux à charge de la Ville, je ne les vois plus. Est-ce qu'on va nous les servir au mois de décembre ? Je ne sais pas. Il y avait une majoration de 40 % des travaux au niveau de l'Office du Tourisme et les délais d'avancement des travaux à la Maison de la Presse rue des Clercs, si j'ai bien compris, mais est-ce que ce sera toujours la Maison de la Presse rue des Clercs puisque la Maison de la Presse est au 106, je ne souhaite pas leur déménagement, mais c'est mon questionnement sur le sort de cette maison, toujours à l'extraordinaire. Et enfin, encore me direz-vous, pas le Mons du « Loch Ness » mais la « procession d'Echternach » ou je ne sais pas quoi, c'est

toujours ce qu'on annonce mais qu'on attend toujours. On dit que vous y travaillez, on n'en doute pas. Au point de vue des recettes - 42403/961.51 – c'est l'aménagement des parkings dans le centre-ville, avec un point à l'extraordinaire, de 11.523.122 euros de recettes de la Région Wallonne mais on attend toujours, je dirai, de la concrétisation. Mais, j'imagine peut-être, dans le courant du mois de décembre, on va avoir des informations plus précises, d'autant plus qu'on a annoncé dans le cadre de l'installation de Primark du mouvement dans le bas du piétonnier. Merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Effectivement, on va revenir en détail au moment du budget pour 2016, mais je voulais quand même pointer à nouveau en matière d'énergie des majorations de dépenses à l'ordinaire en nombre, comme lors des exercices précédents. On se demande finalement si les cadastres énergétiques ont servi à quelque chose, puisque finalement, on n'arrive jamais à prévoir correctement ces dépenses énergétiques. A l'extraordinaire, au niveau des climatisations, on augmente nos budgets pour l'installation de climatisation à l'Hôtel de Ville ou rue Buisseret, mais, par contre, on a des abandons de crédit pour une mise en conformité de chaufferie, pour des remplacements de convecteurs au gaz. Nous réinsistons sur l'optimisation de l'isolation des bâtiments, sur l'efficacité énergétique, il ne faudrait pas avoir une certaine schizophrénie en adoptant un programme Polec qui vise à diminuer les émissions de CO_2 et, en même temps, dans les faits, ne pas faire de réels efforts au quotidien pour vraiment réduire ces consommations. On est à quelques jours de l'ouverture de la COP 21, je pense qu'il faudrait que le message soit entendu. Au niveau des abandons de crédit, on regrette également l'abandon du crédit pour la révision du Règlement Communal d'Urbanisme. Cette révision de ce RCU nous paraît urgente et indispensable pour s'adapter à des besoins au niveau urbanistique, pour mieux reconstruire la Ville sur la Ville. Nous avons déjà évoqué la possibilité de faire du bimby de « Build in my Backyard », nous avons déjà évoqué précédemment, la possibilité de faire de l'urbanisme de projet plutôt que de chicaner avec des problèmes de dérogation avec des couleurs de briques et la possibilité également en modifiant ce RCU d'avoir plus facilement des isolations de façades à rue. Au niveau des convergences, on voit quand même des majorations qui sont souvent à charge de la Ville. On s'attend pour le prochain portefeuille à ce qu'il y ait peut-être une meilleure gestion des budgets. Enfin, au niveau de la RCA, on note que la RCA rembourse la Ville avec l'argent que la Ville elle-même lui a versé, ce qui finalement ne résout pas le problème du train de vie de la structure et le paiement des compléments de salaires et de doubles chèques-repas. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, Monsieur le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal : Merci, Monsieur le Bourgmestre, quelques éléments par rapport à ce budget, peut-être si vous me le permettez le point 12. Je rappelle juste pour le point 12, puisqu'il était passé au préalable déjà au Conseil Communal que la Région avait bien dit qu'il y avait 5 millions de subsides et 3 millions en prêt, remboursable et donc, la tranche ici dans les aides vient simplement du subside lui-même, en vue de pouvoir mener les travaux au niveau du Stade Tondreau. Après, les autres questions devront être traitées au fur et à mesure des choix qui seront posés. Il faut d'abord lancer une étude et puis, selon les travaux qui seront envisagés, on verra les montants que ça impliquera. Par contre, sur le deuxième amendement au budget, simplement, je crois qu'on peut se réjouir de voir le plan de gestion qui est extrêmement bien suivi et même mieux pour le moment que ce qu'on avait prévu puisqu'on avait 4 millions d'euros en « non-consommés ». Ces fameux « non-consommés » qui avaient causé énormément de polémiques, ça avait été validé par le ministre à l'époque et aujourd'hui, mon groupe se réjouit qu'on n'ait même plus à recourir au « non-consommés » pour dire d'avoir un équilibre budgétaire tel qu'on l'avait prévu initialement. Donc, les différentes décisions commencent déjà à porter leurs fruits. Les finances de la Ville se portent mieux en tous les cas, qu'au début du plan de gestion. C'est donc important de continuer sur cette ligne et de ne pas relâcher l'effort. Sur les différents aspects, on voit qu'il y a eu des efforts qui ont été faits de façon importante au niveau du personnel et des dépenses de la Ville alors que nous sommes dans un contexte où le Fonds des Communes diminue pour la Ville de Mons de près d'un demi-million d'euros ; ça, personne n'en parle. On a l'impression qu'on fait l'exercice budgétaire et qu'on n'a que des bonnes nouvelles mais ici, c'est quand même une nouvelle difficile qui vient d'un élément très simple, c'est que le Fonds des Communes agit dans un pot fermé, dans une enveloppe fermée. Comme d'autres communes ont augmenté leurs impôts, ces communes peuvent récupérer des montants supplémentaires. Il est important pour mon groupe de souligner cet élément, c'est qu'on a pu reprocher l'augmentation du précompte immobilier. Je vois que même les animaux sont révoltés contre cette augmentation, moi aussi, je le suis, mais on n'a pas le choix. Si nous n'augmentions ni l'IPP ni le précompte, cette diminution du Fonds des Communes allait continuer à s'accroître et, dans ce cas-là, ce n'était pas tenable pour financer le budget et le plan de gestion de la Ville de Mons ; donc, une gestion responsable, une gestion qui continue à porter ses fruits. Même chose d'ailleurs pour la dotation à la Zone de Secours qui est

également favorable à la Ville de Mons. Je crois que ces aspects doivent aussi être soulignés et encouragés. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci, Monsieur l'Echevin.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : je ne vais pas répéter les chiffres qui ont déjà été donnés, bien entendu mais c'est un échevin heureux qui vous parle puisque, pour une fois, nous ne sommes pas en négatif mais en positif et donc, nous allons, budgétairement parlant, clôturer l'exercice avec un peu plus de 2 millions d'euros et, comme vous l'aurez perçu à la lecture de la note, j'imagine, nos provisions et notre boni global reporté s'élèvent à plus de 13.700.000 euros. Tout simplement, tout ça pour les chiffres. Je ne serai pas beaucoup plus long sauf si vous avez des questions précises, bien entendu, sur la modification budgétaire. Je voudrais rajouter quelque chose : on a lu dans la presse dernièrement que nous allions perdre 5 millions d'euros en matière d'IPP. Maintenant, on sait qu'on ne les perd pas, que c'est de l'argent qui est reporté d'une année à l'autre. Cette perte n'est pas inscrite dans le budget 2015 compte tenu du fait que nous n'avons pas encore l'information précise sur le montant qui va être reporté. Je voulais vous donner l'explication suivante parce qu'en fait, c'est quand même important de savoir pourquoi on a ce report de taxation à l'IPP. En fait, ça vient tout simplement de la réforme de l'Etat et donc, il a fallu adapter les logiciels si bien que, fin août notamment, il y avait à peine 10.000 avertissements extraits de rôle établis alors que, fin août 2014, plus d'1.560.000 avertissements-extraits de rôle avaient été envoyés. Voilà pour la petite explication, je pense qu'il ne faut pas que je sois plus long sauf pour vous dire simplement que l'Etat fédéral a décidé d'intervenir financièrement pour combler le trou qui va évidemment, manifestement, poser un petit souci dans les recettes de l'administration communale et donc, l'Etat fédéral va avancer de l'argent. Ce ne sera donc pas budgétairement un impact en recettes mais ce sera un impact au niveau de la trésorerie ; nous ne perdrons pas d'escompte en la matière. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci, Monsieur l'Echevin. Je voulais juste ajouter ceci : quand, à juste titre, vous avez fait la comparaison entre certains travaux qu'on a rajoutés et d'autres qui ont disparu. En général, ceux qui disparaissent, c'est parce que l'élaboration du cahier des charges de l'avant-projet ou du projet ne se fera de toute manière pas en 2015 et là où vous avez pointé quelques projets, l'historium, la maison Lescarts et le parking, en fait, c'est pour commencer à entamer toutes les procédures dans le cadre du Fonds européen,

FEDER. Un mot encore sur Jean Lescarts, heureusement qu'on a ces moyens financiers de l'Union européenne, sinon, je me demande comment on pourrait s'y prendre. On fera le maximum mais, le rénover, d'une manière ou d'une autre, nous devons le rénover. Enfin, vous voulez qu'on le vende ? Vous voulez qu'on le laisse ? C'est un patrimoine important qu'on doit de toute manière entretenir. Donc, il faut absolument faire quelque chose, voilà un peu les explications.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : M. MARTIN, M. LECOCQ, Mme HOUDART, M. BARVAIS, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DUPONT, M. TONDREAU, Mme KAPOMPOLE, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, M. E. DI RUPO

5 NON : M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ–27e annexe

14^e Objet : Contrôle de l'octroi des subsides. Association de jeunesse. Éducation/Jeunesse

ADOPTÉ à l'unanimité –28e annexe

15^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Création de classes maternelles au 1er octobre 2015. Éducation 64

ADOPTÉ à l'unanimité –29e annexe

b) Suppression de classes maternelles au 1er octobre 2015. Éducation 64

ADOPTÉ à l'unanimité –30e annexe

c) Ouverture d'une classe dite « d'été » au 5 mai 2015. Éducation 64

ADOPTÉ à l'unanimité –31e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : j'en suis maintenant à Monsieur Darville .

16^e Objet : Saint-Denis. Ancien presbytère, place de Saint-Denis, +3. Approbation du projet d'acte de vente et du plan de servitude de passage. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^e annexe

17^e Objet : Atelier communal sis à Mons, rue Henri Dunant n° 187 (ancienne école de Plein Air), la conciergerie ainsi que le terrain jouxtant ces derniers, échange avec le CPAS, accord sur l'acte administratif y relatif. Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, Monsieur Hambye, vous êtes en forme aujourd'hui

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : sur le principe, évidemment, on approuve tout à fait cet échange de terrains entre des terrains qui appartiennent à la Ville de Mons et des terrains du CPAS pour permettre un aménagement correct à l'ancienne école de Plein Air, rue Henri Dunant. La seule question c'est qu'à la lecture du dossier, nous avons un avis défavorable de notre directeur financier et, comme vous le savez tous, suite à la modification de la loi communale, il y a un avis de légalité qui est rendu par le directeur financier. Alors, il nous dit que le prix de vente des biens qui appartenaient à la Ville de Mons était destiné à rembourser l'emprunt contracté pour l'acquisition de la caserne de Ghlin et qu'on avait un courrier du ministre Furlan du 29 juillet 2011 qui nous accordait une dérogation quant à l'utilisation des fonds propres dégagés par la vente des ateliers communaux. Donc, on était déjà en dérogation par rapport au courrier du ministre et nous nous asseyons dessus en disant « Pfut, le prix de vente, je ne sais pas où il sera ». Par ailleurs, une autre remarque disait qu'un terrain communal qui faisait 28 ares, ce n'est pas grand-chose, qu'il appartenait à la Régie foncière et qu'il n'était pas possible d'acter cet échange au niveau comptable. Alors, bon, si maintenant on s'assied sur les circulaires et les courriers du ministre Furlan et sur les principes de comptabilité, nous sommes très dubitatifs et nous ne comprenons pas comment cet échange a été fait d'un point de vue comptable et au niveau légalité puisqu'on échange des biens dont le prix de vente était destiné à rembourser des emprunts dans le cadre de l'acquisition de la caserne de Ghlin. Voilà, merci. J'attends vos explications, on comprend le fondement mais, au niveau de la légalité de l'opération

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, j'ai compris, vous l'avez dit trois fois. D'autres interventions ? Monsieur l'échevin, est-ce que vous vous asseyez sur des dispositions du ministre ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : non, certainement pas

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : me voilà rassuré

M. Marc DARVILLE, Echevin : j'aimerais d'ailleurs remercier le président du CPAS de cette excellente opération. Nous croyons, nous en tout cas à la Régie foncière, que l'important, comme on s'était engagé auprès du CRAC, c'était de pouvoir ramener les fonds de la vente en diminution de la dette créée pour l'emprunt de la caserne. Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu pour cette école, aucune offre mais alors là, aucune. Alors, on avait le choix, le bâtiment était vide, on pouvait laisser ce bâtiment vide, à l'abandon, il allait se détériorer, il allait être squatté et dans un an ou deux, sa valeur aurait été réduite à zéro. Par contre, grâce à l'échange, nous avons échangé un terrain à Ghlin et des petites maisons ouvrières au centre de Mons et nous avons déjà deux amateurs pour acheter le terrain et les petites maisons ouvrières au centre de Mons se vendent excessivement facilement. Vous êtes notaire, vous devez le savoir. Donc, je crois que, grâce à cette opération, nous allons accélérer le remboursement de la dette. En même temps, nous rendons un excellent service au CPAS puisqu'il peut faire un regroupement de ses services sur un très beau site.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : moyennant ces explications, on voit plus clair, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : bien, puis-je considérer que tout le monde est d'accord ?

ADOPTÉ à l'unanimité –33e annexe

18^e Objet : Spiennes – Site des Minières - Constitution d'une servitude de Passage. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité –34e annexe

19^e Objet : Centre de Congrès – Cellule foncière – acquisition voiries. Cellule foncière RF/SA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je dois simplement vous signaler que l'on a fait en sorte que l'on écrive, que l'on modifie la décision pour prendre acte de la concession entre le SPW et la Ville de Mons portant sur le pont surplombant la Haine. Nous n'avions pas l'acte au moment où on a mis le dossier pour le Conseil communal. Nous l'avons maintenant et on propose bien entendu de l'accepter. L'idée est que ça appartenait à l'IDEA mais l'IDEA travaillait pour nous en diminuant les montants financiers que nous avions laissés à l'IDEA. En le reprenant,

nous le faisons porter sur les fonds européens, ils sont éligibles au fonds européen et en plus, on a la passerelle qui vient s'ajouter. Vous me suivez ? Oui, je vois que tout le monde est d'accord, parfait.

ADOPTÉ à l'unanimité –35e annexe

20^e Objet : Mons – HUB CREATIF Montois – Projet FEDER – Acquisition du bâtiment sis rue de la Coupe n°s 27-29 – modification du projet d'acte (acquisition sous régime TVA 21 %). Cellule foncière RD/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité –36e annexe

21^e Objet : Avenue de la sapinette – Incorporation d'emprises. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité –37e annexe

22^e Objet : Aliénation des emplacements de stationnement n°s 12 et 42 du parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité –38e annexe

23^e Objet : Tennis Club d'Havré. Avenant n° 2 au droit de superficie. Cellule foncière CF/RB

ADOPTÉ à l'unanimité –39e annexe

24^e Objet : Esplanade du Dragon – Remplacement des ascenseurs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP E/2015/RF/Ascenseurs/LF

ADOPTÉ à l'unanimité –40e annexe

25^e Objet : Aménagement d'un skatepark au Grand Large à Ghlin. Approbation de l'avant-projet. MP E/2015/RF/Skatepark.Tvx/LF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : En fait, pour ceux qui étaient là sous la précédente législature, le skatepark d'Hyon était véritablement une saga, puisqu'on avait construit un bâtiment couvert, avec moult subsides, et une fois que le skatepark est installé à Hyon, on s'est rendu compte, après quelques heures, que le skatepark faisait du bruit et on a donc décidé moyennant les goûts des riverains et donc des avis multiples, de déplacer le skatepark. Et donc, nous nous réjouissons de l'endroit, d'autant plus qu'il était à proximité de la piscine, à côté du futur Mons-plage que vous allez nous annoncer bientôt, puisqu'il y a des tas de sable qui se trouvent déjà là, à l'emplacement des anciens Etablissements Gobert, au

mois de mai/juin/juillet et on ne doute pas de voir notre Bourgmestre à nouveau en maillot pour inaugurer Mons-plage 2016 ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si ça peut faire plaisir, pourquoi pas ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal: Donc, on se réjouit du skatepark à proximité de la piscine et on attend avec impatience cette fois-ci, l'ouverture dans de bonnes conditions, à la différence d'Hyon. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, alors, Madame Marneffe, Monsieur Pourtois, le Chef de Groupe. Oui

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Oui, donc, si l'emplacement du skatepark et son déménagement ont vraiment du sens, le fait de créer un pôle au niveau du Grand-Large, c'est vraiment quelque chose qu'on trouve pertinent. Etant donné que la demande de subsides pour faire une vraie voirie d'accès cyclable et piétonne et pour les PMR n'ont pas été obtenus dans l'enveloppe Convergence, nous vous rappelons l'absolue nécessité – là on a des jeunes qui vont aller en skate, en trottinette, que sais-je, jusque là – je pense qu'un à côté en graviers ne convient décidément pas, donc, il va décidément vraiment falloir revoir ce projet et faire un accès cyclable dans les deux sens vers ce pôle de loisirs qui est en train de se mettre en place au niveau du Grand Large.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous prenons acte, bien entendu. Monsieur le Conseiller Pourtois.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller communal : Merci beaucoup, Monsieur le Bourgmestre. Simplement, en quelques secondes, voilà, on a évoqué l'historique du skatepark d'Hyon, c'est vrai que je n'étais pas ici au moment du skatepark d'Hyon, j'étais dans le skatepark d'Hyon et c'est vrai qu'on l'a vécu, nous, utilisateurs, à ce moment-là, comme une déception parce qu'il y avait une grande attente et je pense au niveau des Autorités aussi, où vous avez agi de bonne foi. Voilà, il y avait une grande attente et c'est vrai que, malheureusement, les choses se faisant, on s'est retrouvé à ne plus pouvoir rester dans cette situation et aujourd'hui, c'est vraiment l'avenir dégagé qui s'ouvre aux usagers et je pense vraiment qu'il faut le saluer. Vous parliez de l'endroit, l'endroit est non seulement remarquable, mais en plus, si on prend

l'exemple d'une Ville comme Hasselt, par exemple, Hasselt a fait quelque chose de vraiment remarquable avec son pôle urbain, notamment, dédié au skatepark etc... Ils ont développé toute une partie de leur Ville, autour de la piscine, ils en ont fait un pôle économique, finalement, un pôle sportif, où vous avez maintenant des jeunes qui viennent faire du skate, ils viennent ensuite boire un verre sur la terrasse de la piscine. C'est un mode de développement économique aussi et puis, je voudrais vraiment saluer l'Echevin et ses Services ici parce que j'étais attentif aux différentes réunions. Et je pense, ce qu'il faut remarquer, c'est que vous avez réellement créé des liens très forts entre les différents usagers, ils ont constitués une ASBL aujourd'hui et en ces temps où il y a beaucoup de tensions où parfois, le dialogue est rompu, c'est très intéressant que des jeunes qui ne se parlaient pas avant, aujourd'hui, ils discutent ensemble de projets. Je pense sincèrement que c'est remarquable, on a des jeunes qui viennent d'horizons totalement distincts, qui aujourd'hui, se mettent autour d'une table pour parler d'un projet d'avenir, non seulement, c'est remarquable, mais en plus de ça, je pense qu'il faut l'affirmer et remercier particulièrement les Services de l'Echevin et l'Echevin, bien sûr. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin, je vous en prie, si vous voulez ajouter quelque chose.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je crois qu'on peut se féliciter de l'avancement de ce projet, puisque donc, en début de mandature, il fallait trouver un terrain. J'avais fait à ce Comité de Jeunes une proposition de quatre terrains, ensemble, nous avons trouvé un terrain, puis il a fallu l'acheter, nous avons dû négocier avec les voies navigables pour acquérir ce terrain, ce qui fut fait avec succès, et nous avons, puisque nous avons le terrain, entamé la procédure pour désigner un auteur de projet. Cet auteur de projet qui est bruxellois, s'est associé avec un bureau d'architecture marseillais qui a fait plus de 150 stades de skate sur toute la France. Donc, on a vraiment là à faire à de vrais spécialistes qui vont nous faire un skate park de haut de gamme, ce skate sera pour les trois disciplines (les roller, les planches et les BMX), il sera accessible aux personnes à mobilité réduite, donc, je crois que nous pouvons nous réjouir de l'état d'avancement de ce dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, vous ne vous réjouissez pas ? Ah bon, Madame d'abord et puis Monsieur Andre.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Oui, je n'ai pas entendu vraiment de réponse par rapport aux questions d'accès. Donc, si j'entends bien, si les jeunes vont en BMX ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai dit qu'on prenait acte de ce que vous dites, mais vous avez vu que nous l'avions proposé, avec vraiment une grande détermination, je suis moi-même allé défendre tous les dossiers dont celui-là au Service des Fonds Européens. Madame Rouhart que je remercie, avait beaucoup travaillé mais le jury n'a pas retenu, donc, dans l'état actuel des choses, il faut voir où nous pouvons obtenir des subsides, à quel niveau, pour pouvoir faire quelque chose mais je concède qu'on doit y accorder une certaine attention.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : C'est une question de sécurité, vraiment pour tous ces jeunes, c'est essentiel

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je regarde ...

M. Yves ANDRE, Conseiller communal : En marge de ce dossier, où en est-on avec la possibilité d'avoir une ligne de bus qui desservirait la piscine ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a toujours une discussion avec les TEC, c'est toujours en discussion. On les avait vu il y a quelques semaines au niveau du Collège. Il y a une interpellation me dit-on donc, Monsieur l'Echevin va pouvoir vous répondre plus en détail. OK. Est-ce que l'on peut considérer que c'est unanime

ADOPTÉ à l'unanimité –41e annexe

26^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité –42e annexe

27^e Objet : Cimetière de Saint-Denis. Liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité –43e annexe

28^e Objet : Cimetière d'Havré-Ghislage. Liste des sépultures d'importance historique locale. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité –44e annexe

29^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 1 : résiliation de 12 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

30^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 1 : résiliation de 8 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

31^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 2 : résiliation de 18 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

32^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 2 : résiliation de 14 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

33^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 3 : résiliation de 9 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

34^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 3 : résiliation d'un acte de concession pour non renouvellement avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

35^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 3 : résiliation de dix actes de concession pour état d'abandon avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

36^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 3 : résiliation d'un acte de concession pour non renouvellement sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

37^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 4 : résiliation d'un acte de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

38^e Objet : Cimetière d'Hyon. Pelouse 1 : résiliation de 6 actes de concession pour non renouvellement avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

39^e Objet : Cimetière d'Hyon. Pelouse 1 : résiliation de 17 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

40^e Objet : Cimetière d'Hyon. Pelouse 1 : résiliation de 49 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

41^e Objet : Cimetière de Nouvelles. Pelouse 1 : résiliation de 8 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

42^e Objet : Cimetière de Nouvelles. Pelouse 1 : résiliation de 6 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

43^e Objet : Cimetière de Nouvelles. Pelouse 2 : résiliation de 3 actes de concession pour état d'abandon permanent avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

44^e Objet : Cimetière de Nouvelles. Pelouse 2 : résiliation de 2 actes de concession pour non renouvellement avec recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

45^e Objet : Cimetière de Nouvelles. Pelouse 2 : résiliation de 2 actes de concession pour état d'abandon permanent sans recherche d'héritiers aboutie. Service des Espaces Verts et Funéraires

REMIS

46^e Objet : Cimetière de Spiennes : Annulation de 2 décisions du Conseil Communal du 15/09/2014 relative à la résiliation des actes de deux concessions de sépultures. Service des Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité –45e annexe

47^e Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la résidence « François André » à Jemappes, appartenant à la Société immobilière sociale de la région montoise « Toit et moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan Général d'Alignement. Voirie C/9/58-8581

ADOPTÉ à l'unanimité –46e annexe

48^e Objet : Service Informatique - acquisition de PC pour le Service État Civil/Population. Approbation de l'investissement et du recours au marché public organisé par la centrale d'achats ASBL GIAL. MP BE2015/137.003.00/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité –47^e annexe

49^e Objet : Service Informatique – acquisitions diverses (4ème partie). Approbation de l'investissement et du recours au marché public organisé par la Province du Hainaut. MP BE2015/137.016.03/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité –48e annexe

50^e Objet : Éclairage public – travaux d'amélioration Rues des Violettes et des Genêts. Approbation du projet d'ORES. MP BE/2014/426.075.02/SD

ADOPTÉ à l'unanimité –49e annexe

51^e Objet : Cimetières – Mise en valeur des monuments mémoriels et sépultures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (Procédure négociée sans publicité). MP BE/2015/878.243.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité –50e annexe

52^e Objet : Avenue Frère Orban (Place du Marché aux Poissons) à Mons – installation de compteur « maraîcher ». Approbation du devis d'ORES. MP BE/2015/137.027.02/SD

ADOPTÉ à l'unanimité –51e annexe

53^e Objet : Cimetières – acquisition de cellules et socles de columbarium. Modification de l'article budgétaire. MP BE/2015/878.245.00/IH

ADOPTÉ à l'unanimité –52e annexe

54° Objet : Théâtre Royal de Mons – remplacement extracteurs de fumée. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (Procédure négociée sans publicité). MP BE2015/772.162.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité –53e annexe

55° Objet : Éclairage public – Travaux d'amélioration – Lot 2 : Extension modernisation (Voie Jean Botte à Cuesmes et Rue du Château à Havré). Approbation des devis d'ORES. MP BE/2015.426.079.02/SD

ADOPTÉ à l'unanimité –54e annexe

56° Objet : Opération de rénovation urbaine de Jemappes – Aménagement des espaces publics de la Place de l'Attaque. Approbation de l'avant-projet revu. MP BE/2015/RU/930.503.00/MF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : le point 56, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Il s'agit d'une opération de rénovation et d'aménagement de la Place de l'Attaque à Jemappes et on avait évoqué en Commission le fait que le projet avait été établi en concertation avec les riverains et une de leur demande était qu'au niveau de la place, il y ait l'aménagement d'une aire de jeux. Donc, je voulais savoir si Madame l'Echevine avait eu l'occasion de vérifier et si cette aire de jeux est bel et bien décidée dans ledit projet ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Madame MARNEFFE, effectivement comme indiqué en commission, on a vérifié notamment dans les PV des rencontres citoyennes et comme je vous l'ai indiqué, ce projet a vraiment été fait en concertation avec les riverains et donc, quand on vérifie, au contraire, ils étaient plutôt demandeurs pour que l'on supprime pas mal de mobilier urbain et j'ai vérifié l'aire de jeux n'était pas une demande, et c'est dans ce sens-là que l'on a modifié le projet puisqu'ils avaient peur d'un certain rassemblement. Ils ont demandé que l'on supprime notamment les bancs ; on en a malgré tout maintenu deux et on a supprimé l'aire de jeux à leur demande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci on peut néanmoins considérer qu'il y a unanimité

ADOPTÉ à l'unanimité –55e annexe

57^e Objet : Opération de rénovation urbaine du Quartier de Messines situé à Mons – Réfection de la rue du Saudart et réfection complète des voiries et trottoirs de la Place de la Grande Pêcherie. Approbation de l'avant-projet. MP BE/2015/RU/930.504.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe

58^e Objet : Remplacement des lampes à vapeur de mercure – phase 1. Approbation de l'offre pour diverses rues à Jemappes, Hyon et Flénu. MP BE/2015/426.080.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e annexe

59^e Objet : In-house : Rénovation urbaine – Mons cœur de ville. Désignation de l'IDEA en qualité d'auteur de projet. MP BE/2015.930.230.00/NGP

ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e annexe

60^e Objet : Mission d'expertise juridique pour les dossiers convergence en rapport avec le site de la Gare. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP BE/2015/Feder/569.906.00/NGP

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : je vois que vous avez commandé une mission d'expertise juridique pour tout ce qui concerne le quartier de la gare, la rénovation et l'aménagement de la place Léopold, la création de la place des Congrès, le jardin des Expositions, la rénovation de l'avenue des Bassins et du chemin de l'Inquiétude . Donc je veux bien entendre cette demande d'expertise juridique. Je m'interrogeais également sur le besoin d'avoir une vision d'ensemble pour l'ensemble du quartier. J'ai vu qu'à Charleroi dans le cadre de leurs opérations de rénovation urbaine, ils ont fait appel à un « Bow Mester » ? Pour que le projet prenne en compte la qualité architecturale et l'ancrage avec le tissu urbain, pour permettre aussi dans le cadre des différents projets d'avoir une possibilité de mise en concurrence de plusieurs architectes. Cela permet également d'impliquer les intérêts privés dans des projets de ville cela permet de défendre les intérêts collectifs et cela permet de rassembler, d'arriver à une vraie rénovation de ce quartier qui intégrerait également les habitants existants tout en attirant de nouveaux habitants sans pour autant faire de la « dé-centrifugation ». Alors cette idée de « bow mester » cela permet de faire de l'urbanisme de projet et je voulais savoir si dans le même contexte et dans le même timing, ce ne serait pas une bonne idée de l'envisager ?

Mme Mélanie OUALI, Échevine : pour en revenir au point inscrit à l'ordre du jour de ce soir, c'est plus l'aspect juridique de la chose. Maintenant, il faudrait voir avec les services de mon

collègue Nicolas Martin comment on pourrait inclure cela à un moment donné. C'est vrai qu'à ce stade-ci c'est une autre mission qui est confiée, on peut interroger les services et on reviendra vers vous à un autre moment

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : d'une manière générale, comme vient de le dire M. le Premier Echevin, on travaille avec les bureaux d'urbanisme. Ici l'étude, pourquoi dit-on d'expertise juridique, c'est parce que nous devons vérifier par rapport au règle des fonds européens et fonds régionaux si nous pouvons inclure notamment, la rue des Bassins dans le périmètre. Je vous rappelle que cela nous avait été refusé au jury et on peut regarder. Donc j'ai demandé qu'on puisse en discuter au Collège, voir un si on ne prolongerait pas, peut-être pas complètement, mais qu'il y ait un espace rénové pour accéder à la piscine dans l'esprit que vous évoquiez tout à l'heure. C'est surtout cette rue-là qui est très dégradée plus que celle qui longe le Grand large. Donc on doit demander cette mission d'expertise

ADOPTÉ à l'unanimité –59e annexe

61^e Objet : Déploiement d'un wifi urbain. Approbation de l'avenant 5 visant le raccordement en fibre noire des parkings à la rue d'Havré et rue de la Halle ainsi que l'installation d'un switch supplémentaire à Bouzanton. MP BE/2013/569.digital.cities.wifi/NGP

ADOPTÉ à l'unanimité –60e annexe

62^e Objet : Service Informatique – acquisition de nouvelles imprimantes multifonctions diverses RICOH (3ème partie). Approbation de l'investissement et du recours au marché organisé par le SPW. MP BE2015/137.017.02/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité –61e annexe

63^e Objet : Service Informatique – renouvellement du matériel informatique de la salle de formation. Approbation de l'investissement et du recours aux marchés organisés par la Province du Hainaut et de la Centrale d'achats GIAL. MP BE2015/137.018.00/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité –62e annexe

64^e Objet : Service Informatique – acquisition de switches (2ème partie). Approbation de l'investissement et du recours au marché organisé par la Centrale d'achats GIAL. MP BE2015/137.019.01/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité –63e annexe

65^e Objet : Remplacement de matériel informatique obsolète de la cellule Urbanisme (5ème partie). Approbation de l'investissement et du recours aux marchés organisés par la Province du Hainaut et de la Centrale d'achats GIAL. MP BE2015/137.016.04/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité –64e annexe

66° Objet : Acquisition de matériel informatique pour l'accueil au public de la cellule Urbanisme (6ème partie). Approbation de l'investissement et du recours aux marchés organisés par la Province du Hainaut et de la Centrale d'achats GIAL. MP BE2015/137.016.05/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité –65e annexe

67° Objet : Service informatique - Acquisition de matériel informatique (7ème partie). Approbation de l'investissement et du recours aux marchés organisés par la Province du Hainaut et de la Centrale d'achats GIAL. MP BE2015/137.016.06/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité –66e annexe

68° Objet : ADEC Hyon – Construction d'une infrastructure sportive et récréative. Approbation de l'avant-projet revu. SOUS RESERVE. MP E/2014/SUB/764.901.00/ER

REMIS

M. DI RUPO, Bourgmestre : voilà chers collègues, nous entamons la séance des questions et des interpellations. On va peut-être commencer par les aires de jeux. Interpellation de Madame la Conseillère MARNEFFE.

Mme MARNEFFE, Conseillère communale : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Il y a quelques temps, grâce à des budgets de la Politique de Grandes Villes, plusieurs aires de jeux ont été aménagées à Cuesmes, Obourg, Hyon, Saint-Symphorien, Mons, Jemappes, Ciply, Ghlin et Havré.

De nombreuses anciennes communes ont cependant été oubliées. Si la plupart des enfants domiciliés dans les communes les plus rurales bénéficient souvent de jardins privés, la densité des logements et l'urbanisation intensive des communes de Nimy-Maisières et de Flénu limitent fortement cette possibilité.

Atteindre une population de 100 000 habitants pour augmenter ses recettes fiscales, implique également de fournir de nouveaux services aux citoyens et à leurs enfants en termes d'accueil scolaire et extra-scolaire mais aussi en offre d'espaces verts et d'aires de jeux. L'aménagement de nouvelles aires de jeux pourrait-il être envisagé, avant la fin de la législature, dans ces communes de Nimy-Maisières et de Flénu ?

L'entretien des aires de jeux existantes est également au centre de nos préoccupations. Les aires de jeux du parc de Jemappes et du Waux-hall, ont fait l'objet de vandalisme, il y a de ça plusieurs années, rendant les modules de jeux inaccessibles voire dangereux (barreaux

d'échelles cassés, pont manquant,...). Comptez-vous budgétiser la rénovation des modules existants ou investir dans de nouveaux modules, afin de pouvoir accueillir correctement les enfants dans nos grands parcs montois? Je vous remercie.

Mme Mélanie OUALI, Échevine : Madame la Conseillère, effectivement comme vous l'indiquiez, pas mal d'aires de jeux ont été à l'époque réalisées grâce à des budgets du PGV. Vous savez certainement comme moi que la destination des budgets PGV a changé depuis le début de cette mandature et donc nous ne pouvons plus investir de la même façon. Néanmoins on a quand même investi, notamment au Waux-Hall. Avec la collaboration de mon collègue M. SAKAS, on a pu rétablir une aire de jeux et tout un module au niveau du Waux-Hall. Néanmoins, effectivement 54 aires de jeux sont réparties sur l'ensemble de l'entité montoise, 13 se trouvent au sein d'implantations scolaires communales et 41 sont implantées au sein d'espaces verts accessibles au public.

A Flénu , 2 aires de jeux implantées à la rue des Produits et à la cité du Vieux Champs sont accessibles au public .

A Nimy-Maisière , 2 aires de jeux implantées à la rue des Quatre Bonniers et à l'avenue du Trou au Sable sont également accessibles

Actuellement, aucun projet d'implantation d'aires de jeux supplémentaire n'est envisagé.

Le plus important dans ce type de projet est d'identifier un endroit opportun à ce type d'implantation qu'on ne peut installer aux abords immédiat de voiries

Pour répondre plus particulièrement à votre question d'ordre technique, le contrôle périodique et l'entretien des aires de jeux, est assuré par le personnel communal.

Actuellement sur 54 aires de jeux, 3 sont en attente de réparations.

Il s'agit des aires de jeux du Parc de Jemappes, du parc du Waux-Hall et de la rue des Quatre Bonniers à Nimy.

Les mesures ont été prises, bien avant votre interpellation, pour sécuriser ces jeux-là.

Un bon de commande a été établi pour mener à bien ces réparations mais la société concernée a fait faillite. Les mesures sont prises afin que ces réparations interviennent le plus rapidement possible.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui la réplique éventuelle ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère communale : Oui pour ce qui concerne le Waux-Hall effectivement il y a eu des investissements mais c'est surtout au niveau du terrain

multisports pour les plus petits, celui-là a vraiment besoin d'un gros entretien et je pense, de matériel pour remettre cela à niveau. Alors, si vous me suggérez d'identifier les lieux moi j'en vois différents possibles au niveau de l'ancien hôtel de ville, il y a tout un jardin à l'arrière, entouré d'une grille, donc qui a une disposition adéquate. Je pense, comme il accueille régulièrement des associations et toutes sortes d'activités, je pense que c'est vraiment l'endroit idéal pour faire une aire de jeux. Signalons aussi un espace derrière l'église de Nimy, la rue est à proximité mais je pense que ce serait quand même malgré tout un lieu adéquat étant donné qu'en plus, il y a des mouvements de jeunesse juste à côté et enfin au niveau de Flénu, je pense qu'envisager le parc de Sainte Henriette serait vraiment quelque chose d'adéquat étant donné le caractère patrimonial du lieu. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci, l'incident est clos. Alors Madame la Conseillère communale Charlotte DE JAER sur les bus intra-muros.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : Merci, j'ai vu que M. BEUGNIES avait interpellé sur le même sujet. Est-ce qu'on peut coupler les deux interpellations ? Vous envisager le débat comment ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On peut toujours coupler, nous sommes une Ville favorable au couplement des points examinés. On couple l'interpellation de M. BEUGNIES avec la vôtre. On va commencer par vous.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : Le Conseil Communal de mars a validé (majorité contre opposition) le futur plan de Gestion de la Ville et on avait notamment discuté et on s'était opposé à la réduction de près de la moitié du budget dédié aux bus intramuros. Au mois de juin j'étais revenue auprès du Conseil, suite à 1 discussion avec des administrateurs des TEC Hainaut, j'avais appris qu'il y avait pas encore eu de concertation, Monsieur l'échevin m'avait dit que la concertation allait commencer début juillet puis ensuite on a eu de nombreux épisodes de négociations entre les deux partis de la majorité via voie de presse ce qui a ajouté de l'incompréhension de la part des citoyens qui ne savent finalement pas sur lequel des deux parties au pouvoir, sur lesquels de ces dires, ils doivent s'appuyer et donc on est ici à quelques mois de la mise en oeuvre de ce plan de gestion à un mois de la présentation du budget communal et les citoyens montois ne savent toujours pas ce qu'il va advenir des bus intra-muros. Il semblerait que ce soit au mois de novembre que vous devriez décider, ce qui

ne serait pas mal pour les enfants, pour nous dire qu'elle va être la solution préconisée, est-ce que cela va être une réduction du service ou une augmentation d'un prix pour y participer. Nous vous avons demandé au mois de juin la garantie de 25 emplois par les TEC pour ces services puisqu'évidemment la ville de Mons met fréquemment en avant, à la différence d'autres communes, que son plan de gestion n'entraîne pas de licenciements, ce serait un mensonge si sa réduction entraînait un licenciement au niveau des TEC. Enfin vous le savez certainement, lorsque la décision des bus intra-muros est venue à l'ordre du jour, il existait toute une série de bus de ligne qui passaient dans Mons intra-muros, 15 ans plus tard, on le sait le prix de l'essence a augmenté et la conjecture automobile est nettement plus importante qu'avant. Est-ce que vous pouvez nous garantir qu'il y aura au moins autant de passages qu'il y a 15 ans, ou bien est-ce que l'on va revenir 15 ans en arrière, voire 20 ans en arrière et finalement avoir moins de fréquences de bus qu'avant la mise en place de l'intra-muros ? Et enfin, on avait discuté au moment du plan de gestion, vous nous aviez dit que quoi qu'il en soit, cette réduction de moitié du budget allait se faire en concertation avec des experts qui allaient nous dire ce qu'il fallait faire avec les bus intra-muros. Est-ce que vous pouvez nous dire quels experts ont été consultés et quels sont les pistes qu'ils ont proposées, je pense que c'est dans le PV, on peut retrouver facilement vos paroles merci

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci beaucoup Monsieur le Conseiller BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers,

Après une coupe budgétaire de plus de la moitié de l'enveloppe visant à assurer la gratuité du service des bus intramuros, nous apprenons via une déclaration du groupe MR montois dans la presse qu'un projet de suppression de cette gratuité pourrait voir le jour l'été prochain.

Justifier une diminution de l'enveloppe consacrée à ce service, voire la fin de la gratuité pour des raisons budgétaires n'est pas acceptable. Il s'agit en réalité d'un choix politique qui va à l'encontre des objectifs de la Ville en termes de mobilité et de développement durable.

Nous sommes persuadés qu'il est parfaitement possible d'assurer une gratuité des transports en commun sur tout le territoire montois sans augmenter les impôts locaux à l'instar de ce qui se fait depuis plus de 6 ans à Aubagne dans le sud de la France.

Aubagne est une ville dont le nombre d'habitants est comparable au nôtre (+/- 103.000 habitants). La gratuité des bus y est financée par les entreprises de la région via une taxe sur la masse salariale passée de 0,5 à 1,8% et cela permet aux travailleurs d'accéder à leurs

entreprises à des coûts réduits. Les nombreux témoignages des usagers depuis la gratuité sont clairs : on est moins isolés, on sort plus souvent et ça crée des liens, j'économise 40 € par mois et avec ça je peux payer le cinéma aux enfants, etc...D'autres effets bénéfiques ce sont vite fait sentir : les incivilités ont diminué contrairement à ce que craignaient les détracteurs du système et il n'y a plus de tension entre les jeunes et les contrôleurs.

De plus, le visage des rues d'Aubagne a radicalement changé avec 5000 trajets en voiture en moins par jour. L'augmentation de la fréquentation des bus est fulgurante avec une hausse de 150 % sur 5 ans ce qui est appréciable en termes de mobilité et de développement durable. De nombreux jeunes qui n'ont pas les moyens de s'acheter une voiture, trouvent un premier emploi en utilisant les transports en commun.

Bref, c'est socialement et écologiquement une réussite et en exemple à suivre. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers, nous vous demandons d'abord de conserver la gratuité des bus intramuros mais aussi de bien vouloir vous inspirer de ce qui se fait dans la ville d'Aubagne et d'éventuellement prendre contact avec les autorités locales afin qu'elles puissent partager leur expérience avec vous.

Qui sait, un séjour à Aubagne, ville où naquit Marcel Pagnol, pourra peut-être vous décider à emboîter le pas... en tout cas nous l'espérons. Merci pour votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci de votre conseil de faire un séjour à Aubagne. Alors Monsieur l'échevin

M. Pascal LAFOSSE, Échevin : Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Pour répondre au contenu de vos deux interpellations sur un sujet qui nous préoccupe tous au sein de cette assemblée, je voudrais tout d'abord rappeler en préambule un élément majeur à ce débat.

La philosophie adoptée par le Collège de par le passé de supprimer l'utilisation des bus traditionnels dans l'hyper-centre afin de promouvoir celle de minibus plus écologiques et mieux adaptés à la topographie du centre ville, est toujours bien d'actualité !

Le Collège communal souhaite conserver ce choix pour le futur, avec la volonté de maintenir également deux lignes en intramuros et de les redéfinir.

Nous souhaitons proposer aux montoises et aux montois, ainsi qu'aux visiteurs, une accessibilité au centre ville, en utilisant le moins possible leur véhicule car nous savons que 30% de la circulation actuelle dans l'intramuros l'est pour une recherche de place de stationnement.

Les questions soulevées ce soir font l'objet d'une réflexion globale, initiée il y a maintenant déjà plusieurs mois.

La volonté actuelle est de revoir en substance notre politique afin d'améliorer la mobilité et le stationnement à Mons et ainsi tendre vers une ville dite « intelligente » (Smart City) qui gèrera mieux ses flux et son stationnement.

Une première mesure dont vous avez pu prendre connaissance ces derniers jours est le test «Achat-Minute » effectué dans le bas de la Grand Rue non piétonne, test qui semble satisfaire les chalands et les commerçants qui nous soutiennent dans notre démarche.

Il s'agit d'un premier pas dans le cadre de cette politique globale d'accessibilité et de stationnement sur Mons ayant pour volonté d'augmenter les rotations dans le centre ville.

Cette réflexion générale et globale souhaite avant tout moderniser les déplacements, tout en veillant à réduire les flux en centre ville, avec un certain nombre de mesures, telles que :

- l'utilisation de parkings de persuasion hors centre (celui du Lotto Mons Expo par exemple)
- le choix d'installer en centre ville des horodateurs de nouvelle génération (avec encodage des plaques d'immatriculation et un système de paiement par carte bancaire et sms)
- la création de nouveaux espaces de stationnement en ville (dont notamment le projet du futur parking de la place Nervienne via les Fonds Feder)
- tout en maintenant notre offre actuelle via les parkings en infrastructures (Halle et Grand Place ainsi que pour les non-abonnés celui de Messines)
- et bien entendu l'utilisation de nos navettes intramuros, avec un accès souhaité vers les Grands Prés et le Grand Large. Nous connaissons les besoins de desservir cette zone.

Au nom du Collège, je ne communiquerai pas ce soir davantage.

A l'heure actuelle, je rappelle qu'aucune mesure n'est prise en matière de bus intramuros. La réflexion se poursuit, que ce soit au niveau de l'adaptation des circuits, de l'utilisation des parkings de persuasion ainsi que de la mise en œuvre des tarifs qui seront proposés.

Une communication officielle est prévue début de l'année 2016 et je tiens à préciser qu'il n'est pas question que cette adaptation ait des conséquences néfastes sur les emplois au sein du TEC.

Le TEC Hainaut continue son analyse de terrain, encadré par des experts en interne, en parfaite collaboration avec notre administration, notre conseiller Mobilité, afin de proposer dès que possible une offre adaptée aux besoins.

Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Échevin. Alors la réplique ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : donc on n'a aucune réponse à l'ensemble de nos questions. J'ai posé une question générale sur ce que l'on allait faire. Monsieur l'Echevin me répond qu'on doit encore négocier avec les TEC, on ne peut pas encore vous le dire, on le fera par voie de communication donc pas au Conseil communal mais par la presse début 2016. Passons encore, mais j'ai posé d'autres questions assez précises. La première est-ce qu'on a bien une garantie, parce que vous parlez de deux lignes intra-muros, qu'il y aura pas moins de bus qu'il y a 15 ans, on ne me répond pas. Sur les garanties d'emplois, c'est votre volonté mais qu'est-ce qui est mis en place pour les garder, on ne me répond pas. Sur les experts, on me dit que ce sont des experts des TEC, on ne me répond pas qui c'est ce n'est parce que l'on avait dit au Conseil. Je ne comprends pas que le Collège puisse s'exprimer dans la presse et pas au Conseil communal, qui est quand même un lieu démocratique, dans lequel nous représentons les citoyens montois, que l'on ait aucune réponse, c'est hallucinant. Est-ce qu'il faut être journaliste dans cette ville pour avoir une réponse ? Il y a quand même un problème, non !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ne dites pas du mal des journalistes, restons très courtois les uns par rapport aux autres et ne vous fâchez pas, cela ne sert à rien, restons calmes. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : je rejoins à 100 % Mme DE JAER. Je prends acte qu'on n'aura pas de réponse aujourd'hui. A ce moment-là il suffisait de m'envoyer un mail et de me dire que cela ne servait à rien de faire mon interpellation, au moins on aurait fait gagner du temps à tout le monde, je trouve cela vraiment dommage.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller communal : simplement, je ne sais pas s'il y a eu un débat intéressant ici au Centre de Congrès avec quatre Bourgmestres, et vous étiez représentés comme certains Conseillers communaux et dans la conversation on a dit que toute ville remarquable a toujours un plan de mobilité. Un ange est passé et donc je vous repose la question, est-ce que oui ou non le plan de mobilité on va la voir, on me dit que l'étude est en

cours dans le cadre de ce plan de mobilité et qu'il faut avoir une étude d'impact en matière de déplacements merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Échevin.

M. Pascal LAFOSSE, Échevin : tout d'abord je tiens quand même à préciser que dans la réponse que je viens de faire je vous ai quand même bien dit qu'on voulait préserver deux lignes dans l'intra-muros, qu'on voulait aussi desservir Mons Expo ainsi que le Grand large. Quand vous dites que le Collège s'est exprimé dans la presse, ce n'est pas le Collège qui s'est exprimé, moi-même je ne me suis pas exprimé je ne pense pas que le Bourgmestre se soit exprimé à ce sujet.

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : . La question principale est de savoir si la gratuité sera conservée pour les deux lignes qui restent tout simplement.

M. Pascal LAFOSSE, Échevin : Alors concernant cette gratuité comme vous dites vous savez à partir du moment où l'on doit diminuer de moitié les subsides que l'on a accordés au TEC, évidemment nous allons devoir revoir la position. Maintenant vous dire si l'ensemble des lignes seront gratuites, si l'ensemble des lignes seront payantes, si l'ensemble des lignes seront payantes au même tarif, il est encore trop tôt et alors, en ce qui concerne les TEC, je tiens quand même à préciser qu'ils ont une équipe d'experts qui leur est propre. Je me vois mal, moi ou le Collège imposer au TEC un choix, le choix on peut leur demander, on peut travailler avec eux en concertation mais leur imposer des experts je vois mal comment on peut faire. Ce sont des experts qui de toute manière sont corrects et qui sont très efficaces il suffit de voir tout le travail qu'ils font dans l'ensemble des grandes villes en Wallonie et les experts, je n'ai pas, moi, à vous donner des noms puisque je ne les connais pas, ce sont des experts qui travaillent en collaboration avec notre service mobilité et notre conseiller en mobilité et croyez bien que j'attache beaucoup d'importance quant au maintien des lignes en intra-muros parce que je ne souhaite pas que les bus articulés reviennent dans l'intra-muros, ce n'est pas en tout cas le souhait du Collège non plus. Dès lors, lorsque le TEC souhaitera communiquer, de commun accord avec le Collège nous communiquerons ensemble. Je pense que cela fait partie de la loyauté de notre collaboration avec le Tec et nous devons nous y tenir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui Madame, un dernier mot.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : Soit que ce sont les TEC qui décident tout, soit on négocie avec eux, même si nous étions contre cette réduction nous on a des propositions qu'on aimerait bien mettre sur la table, notamment le fait de demander à IKEA le paiement de la ligne D ou en tout cas de voir si les bus de ligne qui desservent les Grands Prés ne pourraient pas être proposés à la gratuité via une carte. On a fait état de propositions mais vous ne nous dites rien. Alors j'entends bien, on négocie avec les TEC, mais est-ce que vous négociez avec les TEC ou bien est-ce que ce sont les TEC qui décident ? Est-ce que ce sont les experts des TEC qui vont décider tout seul ? Est-ce que la ville a son mot à dire ? J'imagine que vous négociez avec les TEC, donc si vous négociez avec les TEC est-ce qu'il n'est pas normal à un moment donné de revenir vers les citoyens qui vous ont élu et qui sont ici représentés au Conseil communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà l'incident est clos.

M. Georges-Louis BOUCHEZ Conseiller communal : Je crois qu'il ne faut pas s'énerver vous pouvait toujours reprendre le bus pour rentrer chez vous ce soir, ils sont toujours là et il vous en coûtera rien.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : Les bus intra-muros ne vont pas jusqu'à Flénu.

M. Georges-Louis BOUCHEZ Conseiller communal : Tout du moins cela peut vous rapprocher de votre voiture ou d'un autre bus que vous pouvez prendre

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : A mon avis à 21H c'est terminé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Evitons les cas personnalisés, veillons aux intérêts communs

M. Georges-Louis BOUCHEZ Conseiller communal : Simplement je crois que vous avez au minimum un représentant au sein du conseil d'administration des TEC et jusqu'à preuve du contraire la Ville propose un subside, est un partenaire avec lequel les TEC travaillent mais jusqu'à preuve du contraire, la compétence des bus dans notre région est toujours de la

responsabilité des TEC, donc vous pouvez aussi via votre administrateur avoir les informations que vous demandez ici avec beaucoup de véhémence. Je vous remercie

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : voilà l'incident est clos

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : je pense que notre Règlement d'Ordre Intérieur prévoit que c'est la personne qui interpelle qui finisse. Le Règlement d'Ordre Intérieur prévoit bien que la dernière parole est pour la personne qui a interpellé à savoir M. Beugnies et moi-même et non M. Bouchez ou alors je peux me tromper ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vous en prie exprimez-vous

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : donc ici j'interviens en tant que Conseillère communale puisqu'on me dit que la Ville va déposer des garanties sur la table des TEC, donc c'est un peu trop facile de dire aux TEC qu'on diminue leur subside de moitié, faites-en ce que vous en voulez parce que sinon il y aurait vraiment un problème de gestion dans une politique qui a par ailleurs été mise en place par la Ville quant à savoir si je suis venu de Flénu en voiture ou en bus ou en vélo je trouve cela d'un risible hallucinant. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : . Voilà l'incident est définitivement clos. Mme la Conseillère Joëlle KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère communale : Monsieur le Bourgmestre, Chers Collèges, j'ai interrogé en février dernier sur le plan numérique lancé par le Gouvernement Wallon et surtout son lien avec la Ville de Mons, puisque nous disposons quand même de pas mal d'atouts ici, d'un écosystème d'entreprise digitale, de la Digital Innovation Valley . Notre capitale européenne de la culture est quand même basée sur la rencontre entre la technologie et la culture. Nous avons également mis en place toujours d'ailleurs suite à un plan lancé par le Gouvernement Wallon, un Hub Créatif qui regroupe en fait tous les acteurs de la créativité et de l'innovation sur notre territoire et donc pourquoi je reviens vers vous en demandant peut-être une mise à jour et les contacts qui ont pu être pris et du travail qui est réalisé c'est parce que d'une part les discussions budgétaires font démarrer au niveau du Gouvernement Wallon et je sais bien qu'un montant est quand même dédié à ce plan numérique et d'autre part on a déjà eu l'occasion de discuter ici ensemble de l'après-Mons2015, du plan stratégique que

vous avez élaboré qui sera encore enrichi par un travail qui fera appel à l'intelligence collective mais donc l'idée pour moi, c'est vraiment de se dire « faisons en sorte que ce plan numérique wallon puisse se retrouver largement au niveau de Mons parce que finalement pour moi, Mons est l'une des villes emblématiques au niveau du numérique de la Wallonie, et par ailleurs, j'attire vraiment l'attention sur la cohérence à avoir avec le programme Créative Wallonia et donc avec notre Hub Créatif dans les interconnexions qu'il pourrait y avoir, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, juste quelques mots pour répondre brièvement, bien entendus nous voulons faire de Mons une ville très avancée de notre siècle. Quelques éléments d'information outre ce qu'a dit M. l'Echevin de la Mobilité avec le « Shop and Go », on participe activement à la mission organisée par l'Awex-WBI en France sur ce thème aux côtés des grandes villes wallonnes. Sous l'impulsion de Mons2015, de nombreux projets numériques ont vu le jour (fenêtre du temps, application multimédia à l'Artothèque, l'Office du Tourisme et le Musée du doudou, ...).

Le projet Digital Cities a permis la mise en place de l'un des réseaux urbains les plus denses de Wallonie avec plus de 60 points d'accès (antennes) actifs à ce jour sur le territoire montois (20 antennes doivent encore être déployées) et le développement d'un planificateur de séjour et d'une application mobile.

Mons s'est résolument inscrite dans les initiatives de Creative Wallonia, dès 2012 en créant un espace de Coworking, Co-nnexion, ensuite depuis 2014 en pilotant le hub créatif, Creative Valley. Le hub devient d'ailleurs un élément important dans la structuration du potentiel créatif des acteurs locaux et entrepreneuriaux, également un lieu d'expérimentation pour les citoyens. Pour ce qui concerne le plan wallon bien entendu, il nous pousse à entamer une réflexion additionnelle sur l'avenir du numérique à Mons, c'est la raison pour laquelle un groupe de travail a été créé au sein de la ville de manière à préparer une stratégie numérique globale et coordonnée pour les années 2016-2020. Ce groupe se compose de représentants de divers services de la ville :

- Cellule informatique ;
- Service mobilité ;
- Population ;

- Tourisme ;
- Culture ;
- Cellule projets FEDER ;

Il viendra s'enrichir dans les prochains mois de représentants d'Université ou du monde de l'entreprise.

Partant des besoins du citoyen au sens large du terme et de notre administration, la stratégie s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Relation avec le citoyen ;
- Gouvernance et efficacité administrative ;
- Développement et environnement ;

Cette stratégie qui met également en exergue la nécessité de capitaliser sur l'existant (wifi, appli mobile, festival du pixel, via, city sonic, etc.), est en ligne avec le plan wallon du numérique.

La culture et la technologie resteront les vecteurs de développement de Mons après 2015.

Voilà Madame la Conseillère, Mes Chers Collègues, les éléments que je voulais vous apporter en la matière

J'en suis toujours à l'intervention de Mme DE JAER concernant le sentier longeant la Trouille.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : une décision du Collège de fin octobre annonçait le fait que la Ville n'allait pas prendre en gestion le chemin qui longe la Trouille entre la Digue des Peupliers et la rue Hoyois et qu'elle demandait à l'IDEA de fermer définitivement ce chemin! Déjà on ne peut plus faire le tour du Grand Large et se promener autour de l'eau, et maintenant on ne va plus pouvoir passer le long de la Trouille.

Pourtant, de nombreux riverains nous font savoir qu'ils utilisent ou utilisaient ce chemin pour conduire leurs enfants à l'école de Messines évitant ainsi un détour, promener leur chien, se balader, etc. c'est un bel endroit et on n'en a pas beaucoup ce genre dans Mons intra-muros puisqu'on n'a pas beaucoup de rivières à l'air libre j'ai envie de dire, et là on va décider de

fermer ce chemin, l'IDEA a clôturé et les gens ont continué à y aller. La ville se réfugie derrière des questions de sécurité pour dire qu'il faut impérativement fermer ce chemin or quand on passe par ce chemin, qu'on discute avec les gens qui l'empruntent, on se rend compte surtout qu'il y a un manque d'entretien, là où selon les dires de plusieurs riverains, il y a 10 ans, on venait entretenir le chemin tous les mois et maintenant on ne fait plus qu'un entretien une fois par an. Quand on n'entretient pas, c'est normal que cela se dégrade. J'en viens donc à ma question.

Depuis que le sentier est fermé, est-ce que vous pouvez nous dire les gros risques de sécurité qu'il y a le long de la Trouille ? S'ils existent, quels ont été les moyens envisagés pour sécuriser le site, quels ont été les moyens notamment envisagés pour pouvoir entretenir plus fréquemment ce cheminement. Est-ce que la décision du Collège et sa demande à l'IDEA de fermer le sentier, est ferme et définitive ou est-ce qu'il y aura moyen de revenir dessus et enfin, quelle sera la concertation qui peut être faite avec l'ensemble des riverains qui empruntent fréquemment ce chemin ? D'avance je vous remercie

M. Pascal LAFOSSE, Échevin : Merci M. le Bourgmestre, Madame la Conseillère, vous vouliez avoir je suppose un débat au sein de cette assemblée concernant l'interpellation que vous faites maintenant et c'est tout à votre honneur et c'est tout à fait souhaitable tout du moins en ce qui concerne cette assemblée puisque c'est une assemblée qui fonctionne démocratiquement mais là où je ne comprends pas toujours votre raisonnement c'est que vous posez une question à l'ensemble du Collège et qu'ensuite il y a déjà un débat au sein des différents médias en tout cas dans les journaux. Moi cela ne me gêne aucunement mais c'est un peu gênant parce qu'à partir de là au niveau des différents médias, les réponses ne sont évidemment pas complètes, là c'est quand même dérangeant pour le Collège parce qu'on a une version qui n'est pas totalement complète et qui peut être faussée par un manque d'étalements de cette interpellation. Maintenant je compte mettre les choses au point concernant cette demande et je transmettrai d'ailleurs une copie à l'ensemble des médias ici présents.

Donc comme vous le savez début 2014, notre administration a relayé une demande, auprès de l'intercommunale I.D.E.A., émanant d'habitants de la Digue des Peupliers relative à la dégradation du sentier situé le long de la Trouille (tronçon entre la Digue des Peupliers et la Rue du Joncquois à Mons) et emprunté par de nombreuses personnes pour faire la jonction entre les rues énoncées et former un raccourci en direction de l'école Notre-Dame de Messines.

Il ne s'agit pas d'un sentier vicinal (servitude publique de passage) car le simple passage du public ne suffit pas pour qu'une voirie se crée par servitude.

Après examen de la situation, une réunion entre les services de l'intercommunale I.D.E.A. et de la Ville de Mons s'est tenue fin juin 2014 afin d'aborder la question du statut de ce sentier, sa gestion durable et sa sécurisation tout en considérant que ce chemin s'est créé par le passage de fait du public sans aménagements prévus à cet effet par la Ville de Mons, ni par l'intercommunale I.D.E.A.

Le dossier a été géré par l'échevinat des Travaux et le Bureau d'Étude de la Voirie. C'est un plaisir de pouvoir vous apporter ce soir des éléments de réponse qui pourront, je l'espère, vous éclairer davantage mais sachez que cela ne relève pas de mes compétences directement. Il est évident que même si ce sentier n'est pas vicinal et que la Ville de Mons n'a conclu aucune convention de servitude publique de passage avec l'intercommunale I.D.E.A., nous ne pouvons nous désintéresser de tout cheminement emprunté par les citoyens. En effet, la commune est tenue à un devoir de police (devoir de sécurité) en suite duquel, elle ne peut ouvrir, ni laisser ouvertes à la circulation publique, des voies insuffisamment sûres, ne pouvant pas tromper la légitime confiance des usagers en présentant un danger sournois et anormal. Ce qui est le cas ici.

L'autorité communale a donc dû prendre position pour statuer définitivement car il convient de porter clairement la réflexion concernant ce cheminement "officieux", considérant que celui-ci est emprunté par le public et plus encore en période scolaire vu la présence de l'école Notre-Dame de Messines.

Le Collège s'est positionné le 23 octobre en décidant de ne pas authentifier le cheminement longeant la Trouille depuis la Digue des Peupliers (Mons) et ce, jusqu'à la Rue Jules Hoyois (Mons/ex Hyon) comme étant une servitude publique de passage et, in fine, de ne pas reprendre la gestion dudit cheminement. Comme déjà expliqué dans la presse, le niveau d'eau de la Trouille peut monter et descendre de manière inopinée et constituer un réel danger pour les usagers.

Nous disposons d'un dossier « photos » reprenant des clichés prouvant bel et bien cette dangerosité par temps de pluie. L'endroit est très souvent fréquenté par des écoliers, des parents avec landaus. J'ai même une photo d'une maman avec un landau sur un chemin très glissant et elle risque à tout moment de tomber dans la Trouille. L'endroit est donc très souvent fréquenté et il y a risque à tout moment de tomber dans la Trouille. Je vous propose de consulter ces clichés si vous le souhaitez.

Si des barrières sont installées pour y sécuriser les berges, on ne pourra plus procéder au nécessaire curage du site, il n'est donc plus possible de laisser ce tronçon accessible au grand public. Nous avons donc transmis nos conclusions à l'IDEA pour que celle-ci procède à sa fermeture. Merci

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : vous avez donc bien demandé à l'IDEA de fermer ce cheminement mais par contre, je vous ai demandé quel type d'accident il y avait eu ? Est-ce que vous pouvez me citer un accident qui a eu lieu ces 15 dernières années sur ce sentier. On a plein de voiries communales dans lesquelles il y a des voitures dans lesquelles il y a des accidents tous les jours, on ne les ferme pas pour autant. Est qu'on ne pourra pas envisager, par exemple, de mettre du gravier pour éviter que ce soient glissant. Est-ce qu'il y a pas à côté de la berge qui est plus bas, au plus haut donc on pourrait par exemple fermer le côté gauche et laisser ouvert le côté droit ? Quelles ont été les pistes qui ont été mises sur la table, qu'est-ce qui a été fait, qu'est-ce qui a été mis en oeuvre, même si on est bien d'accord sur le fait que ce n'est pas un sentier vicinal au sens de la loi. Qu'est-ce qui a été fait pour que les citoyens qui empruntent ce chemin puissent continuer à l'emprunter. C'est cela le sens de ma question et vous n'y répondez pas

M. Pascal LAFOSSE, Échevin : j'ai tout à fait répondu à votre question, je réponds simplement venez voir les photos, si une personne se promène avec son landau je ne sais pas comment il va le faire, vous allez me dire que les graviers ne sont pas confortables pour le landau. Monsieur le Conseiller MANDERLIER vous donnera un exemple de personne qui a été accidentée sur ce passage. Là, je tiens à vous signaler que si une personne ou un public souhaite maintenant traverser une voie de chemin de fer, on va devoir sécuriser tous les endroits et installer un passage à niveau pour laisser passer les piétons. On vit dans une société qui a des règles, dans le cas présent, la Ville de Mons juge que c'était excessivement dangereux et donc nous ne souhaitons pas qu'il y ait un seul accident, il y en a déjà eu un et je peux demander à M. le bourgmestre de laisser la parole à M. le Conseiller MANDERLIER.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller communal : M. le Bourgmestre, effectivement il y a eu un accident il y a plusieurs mois, Une personne, à cette époque est tombée avec son chien dans le cours d'eau et a été récupérée par une grille.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER vous avez le dernier mot.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère communale : on est là dans un chemin qui est fréquenté par des riverains depuis plus de 55 ans, on va le fermer, on a déjà essayé de le fermer et les riverains continuent à l'utiliser, ceux-là qui selon vous sont en danger. Par ailleurs je m'interroge vraiment sur l'aspect dangerosité, est-ce qu'on va fermer tous les chemins de halage sous prétexte que quand il pleut c'est un peu glissant et que les gens pourraient tomber dans l'eau ? Est-ce qu'on va fermer le Mont Panisel ? Moi je connais des gens qui ont trébuché sur des sentiers du mont Panisel et même une personne qui s'est cassé une jambe. Va-t-on fermer le Mont Panisel ? Il y a un moment où il faut arrêter je crois, on ne parle pas ici de gens qui traversent une voie de chemin de fer, on parle de tout un quartier qui utilise ce chemin pour promener leurs chiens, pour conduire leurs enfants à l'école et vous n'avez pas l'air de prendre cela en compte et de mettre en place des solutions. Tout ce que vous dites et que c'est dangereux et qu'on ne peut pas clôturer. Merci

Mme Danièle BRICHAUX, Conseillère communale : en fait il y a eu un accident il y a huit ou neuf ans. Le monsieur est décédé, il roulait à bicyclette le long du chemin menant de la rue du Joncquois vers la rue des Peupliers, on a retrouvé son corps à Condé pris dans une hélice de bateaux. C'était un monsieur qui habitait la rue de la Licorne.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER vous avez le dernier mot.

Mme DE JAER, Conseillère communale : moi ce que je demande c'est qu'on analyse les trois tronçons de manière différente. Les deux accidents dont M. MANDERLIER et Mme BRICHAUX ont parlé se sont passés entre la rue du Joncquois et la Digue des Peupliers. Ici on parle de fermer la rue Hoyois jusqu'à la Digue des Peupliers. Est-ce que ces personnes se baladaient du côté gauche ou du côté droit ? Là on décide de fermer les deux côtés sur un énorme tronçon au lieu de voir tronçon par tronçon quelles parties sont dangereuses et de voir tronçon par tronçon si c'est plutôt le côté gauche ou le côté droit qui est dangereux. C'est une politique totalement folle et par ailleurs si réellement il y a un danger, alors ce sera encore pire parce que vous le savez, quand on ferme les barrières les gens continuent à y aller et on l'a déjà vu, l'IDEA a déjà essayé de fermer parce que vous savez bien quand les gens marchent, cela entretient le chemin et cela le rend moins dangereux.

M. DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. Alors comme vous avez la parole et que vous semblez en grande forme, parlons des personnes à mobilité réduite

Mme DE JAER, Conseillère communale : Je reviens avec une série d'interpellations que j'avais déjà fait il y a un an concernant les personnes handicapées. Nous l'avons tous vus. La nouvelle structure du Passenger à 2 supports qui sont mis sur deux places pour personnes à mobilité réduite prévues devant le Palais de Justice. Est ce qu'il y a quelque chose qui va se passer pour permettre que ces deux places soient toujours utilisées ou bien est-ce qu'on va en mettre des nouvelles ? Comment en est-on arrivé à ce problème-là, comment est-ce qu'on n'a pas vu au moment des différentes études qui ont été faites que ces plots allaient se retrouver en plein sur des places pour personnes handicapées. Une deuxième chose qui m'inquiète beaucoup et je suis déjà venue avec cela, c'est la couleur des places pour personnes handicapées, en effet il n'y a rien d'obligatoire pour que les places pour personnes handicapées soient peintes en bleu mais la circulaire ministérielle insiste fortement pour qu'on les peigne pour qu'elles soient plus visibles et pour qu'en fait on ne puisse pas, par mégarde, s'y garer parce qu'on n'aurait pas vu le panneau. Quand elles sont bleues c'est vraiment fixes, or tous les nouveaux emplacements sur des rues pavées ne sont pas en bleu, j'étais déjà intervenu on m'a répondu est-ce qu'il y a des peintures qui tiennent j'ai répondu oui certainement puisqu'à la rampe Sainte Waudru la place pour personnes handicapées est peinte en bleu donc c'est que c'est possible et c'est le cas dans d'autres villes et je vois qu'actuellement ce n'est toujours pas fait et je me demandais pourquoi est-ce qu'on ne peignait pas cette place en bleu, ce n'est pas un budget démesuré, même si sur les pavés cela partira plus vite que sur de l'asphalte, en tout cas cela permettrait et de nombreuses associations le disent, qu'il y ait moins d'incidents et moins de personnes qui n'y ont pas droit, qui se gareraient dessus.

Enfin en ce qui concerne l'axe de Capucins – Gare , quand vous regardez vers la gare, on a mis les places pour personnes handicapées du mauvais côté, cela veut dire que si une personne en chaise roulante vient dans le centre-ville pour faire ses courses et veut descendre de sa voiture, elle est du côté de la rue, donc elle doit ouvrir la portière, mettre sa chaise roulante sur la voirie et descendre. Il aurait fallu évidemment, il faudrait sans doute et j'étais déjà intervenue, il y a un an et demi là-dessus, mais on ne m'avait pas répondu, les mettre de l'autre côté ce qui permettrait au chauffeur quand il ouvre la portière de placer la chaise roulante sur le trottoir plutôt que sur la voirie ce qui est évidemment, vous en conviendrez, dangereux. Ensuite on a rendu la place du Marché aux Herbes piétonne et on s'en réjouit mais

il y avait quand même des places pour personnes handicapées qui étaient situées là plus une à la rue de la Clef qui a disparu, une également à la rue du Hautbois qui a disparu, on en a mis une à la rue Notre-Dame mais je pense que le compte n'y est pas, donc au total on a moins de places en centre-ville pour y aller. Alors on a une politique qui est assez bonne en termes de personnes handicapées qui demandent des places devant chez elle, ce sont tous les points que l'on fait à notre Conseil, abrogation et tout cela et cela est une partie de la politique des places pour personnes handicapées mais la deuxième partie c'est de permettre que les personnes handicapées qui n'habitaient pas en centre-ville mais qui voudraient s'y rendre pour faire leurs courses ou accéder aux implantations culturelles, puissent le faire et je pense qu'il y a des choses assez faciles à faire, ajouter peut-être une ou deux places par rapport aux places manquantes au Marché aux herbes, peindre celles sur les pavés en bleu pour que quand une personne handicapée arrive il n'y est pas, j'ai envie de dire, un malotru qui se soit garé à sa place et de voir comment il est possible de déplacer les places qui sont sur le tronçon Gare-Capucins. Je vous remercie

M. Pascal LAFOSSE, Échevin : Je vais quand même répondre bien que j'ai l'impression que lorsque l'on répond à vos questions, vous n'êtes jamais satisfaite. Donc puisque vous avez posé autant de questions, autant d'interpellations à ce Conseil, je vous propose, peut-être, la fois prochaine, qu'on aille dîner ensemble et que je vous explique.

Mme DE JAER, Conseillère communale : D'abord on me met en couple avec M. BEUGNIES, ensuite j'ai presque un rancart, mais quel Conseil, ma parole.

M. Pascal LAFOSSE, Échevin : J'espère que vous comprendrez toutes mes réponses

1) Concernant les emplacements PMR à hauteur du Palais de Justice, il s'avère que :- 2 emplacements PMR ont été créés au niveau du parvis du Palais de Justice lors des travaux d'aménagement de celui-ci sans que les services de police n'en soient avertis.

- lors du montage de la structure "Arne Quinze" des véhicules stationnaient sur le parvis. Afin de sécuriser cet espace, les bornes vesta ont été remplacées (à la demande de Monsieur le Bourgmestre).

Le déménagement de ces 2 emplacements sera analysé par la Présidente du Tribunal de 1ère Instance et le Service Gestion de l'Espace Public dans les jours à venir.

Je vous signale toutefois qu'il existe 2 emplacements PMR rue de Nimy à proximité immédiate du Palais de Justice et qu'il y a au moins 5 emplacements PMR Place de Bootle (derrière l'extension du Palais de Justice et près du Gouvernement Provincial).

Il n'est bien entendu pas envisageable de créer des emplacements PMR sous l'oeuvre vu qu'il faut éviter toutes manoeuvres pour éviter un problème.

2) A propos du marquage du logo PMR sur fond bleu

Après contact avec la responsable du service des Travaux, il pourrait être envisageable de faire un marquage sur fond bleu en thermo-plastique pour les emplacements PMR créés dans l'intérêt général. Nous allons nous pencher sur la question avec l'Échevine des Travaux. Pour votre information, le logo tracé sur l'emplacement PMR près du Mundaneum a été réalisé à titre expérimental et c'est positif.

3) Emplacements PMR dans la Rampe Sainte-Waudru

Il existe 2 emplacements perpendiculaires à la voirie peu avant "La Farandole". Il est vrai que ces emplacements sont étroits mais il n'est pas obligatoire qu'ils aient 3,30 m de large. Ce dossier sera analysé en commission réglementation de police. Nous pourrions prévoir d'en élargir un et d'en créer un 2ème à proximité du restaurant "Marchal".

4) Suppression des emplacements PMR au marché aux herbes et à rue du Hautbois

Les 3 emplacements PMR supprimés au marché aux herbes suite à l'extension de la zone piétonne ont été réaménagés :

- Rue de la Halle à hauteur du n°5
- Rue Notre Dame à hauteur des immeubles n°8-6
- Rue d'Havré à hauteur des immeubles 10-8

Quant à l'emplacement supprimé dans la rue du Hautbois, il avait été instauré à la demande d'un riverain qui est décédé entre-temps. Comme il y en avait déjà un dans cette rue il était logique de l'abroger.

5) Emplacements PMR sur l'axe Gare – rue des Capucins

Il existe 3 emplacements PMR. Ceux-ci ne sont pas placés du même côté :

- Rue Léopold II (à gauche dans le sens de la marche)
- Rue de la Petite Guirlande (à gauche dans le sens de la marche)
- Rue des Capucins (à droite dans le sens de la marche)

pour votre information, étant donné que certaines personnes qui se déplacent en chaise roulante peuvent être conductrices ou alors passagères et selon ces deux cas, il est donc préférable que l'emplacement se situe soit à gauche soit à droite de la voirie, c'est pour cela qu'existent des alternances

6) Aménagement des trottoirs et des voiries pour les PMR

La ville de Mons accorde une attention particulière à la problématique, en développant un caractère volontariste en la matière. Elle fait partie des 50 communes qui se sont vues attribuer le label « Handicity », lequel a récompensé la Ville pour les réalisations et la politique mise en place.

Les réfections de voiries, dans le cadre de l'accessibilité aux usagers faibles, prennent en compte l'élargissement des trottoirs pour un déplacement plus aisé.

Des dossiers comme celui de la construction de la nouvelle gare de Mons, l'accessibilité à «Visit Mons » (Office du Tourisme) prennent également en compte cette problématique et le skate-park aussi récemment.

Je terminerai mon allocution en vous disant, Mme la Conseillère, que le Conseil communal et les services sont à l'écoute des gens qui prennent communication avec nous et je peux vous affirmer, et je vous donne simplement pour exemple , lors de la journée d'accessibilité de l'ASBL ALTEO le 10 octobre dernier, la ville de Mons, à mon initiative, a fait biseauter le trottoir de la cour de l'hôtel de Ville pour faciliter l'accès de nos visiteurs aux toilettes publiques. Cela s'est fait en un temps record et je tiens à remercier l'Echevine des Travaux et le service des travaux publics pour leur rapidité, parce qu'on a été prévenu très tard de l'arrivée de l'ASBL Altéo. Les citoyens PMR qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne peuvent être entendus, s'il le souhaite, et quand nous le pouvons nous les satisfaisons, croyez-le bien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur l'échevin, Madame.

Mme DE JAER, Conseillère communale : Je suis contente qu'un an et demi après ma première demande, parce qu'il y a un an et demi j'ai fait exactement les mêmes demandes sur la coloration des emplacements PMR, j'ai entendu qu'on allait explorer les choses je vois qu'au Mundaneum il y a un premier pas qui a été fait un an et demi après, je reviendrais par questions écrites pour m'assurer que ce soit le cas évidemment partout. En ce qui concerne le remplacement des deux places devant le Palais de Justice, les deux places en question servent pour les citoyens PMR, j'imagine, lorsqu'ils ont affaire à la justice. Les renvoyer sur la place de Bootle, cela me paraît un peu loin puisqu'en général quand on est à mobilité réduite, on peut-être malvoyant mais dans la majorité des cas quand on se déplace seul, on sait qu'on a du mal à marcher, remonter la place de Bootle jusqu'au Palais de Justice, il faut admettre que ce n'est pas facile. Je pense qu'il faut vraiment essayer de trouver une solution puisqu'on a

supprimé ces places qui existaient en fait. En ce qui concerne celle du marché aux herbes, je n'avais pas vu celle de la rue d'Havré en remplacement mais c'est très bien, celle de la rue du hautbois avait été créée pour une personne particulière et était utilisée aussi par des gens qui venaient faire leurs courses en fait, donc il faudrait quand même essayer de voir dans le centre-ville total si on en a bien dans les différents lieux, d'avoir peut-être une carte, il y a de nombreuses villes qui, quand on va sur leur site Internet, permettent d'y voir une carte des emplacements pour personnes handicapées pour qu'elles puissent savoir où se garer, voir d'aller vers des « Smarts Cyties », un peu comme on l'a fait pour le « Shop & Go ». Je sais bien que l'association socialiste des personnes handicapées vous a attribué un label mais je pense qu'on peut aller plus loin. Je vous remercie.

M. Pascal LAFOSSE, Échevin : Juste une réponse, quand vous parlez des deux emplacements près du Palais de Justice, je vous signale qu'on va prendre contact avec la Présidente et donc l'objectif est d'en replacer pas loin mais en concertation avec la Présidente. Alors une autre information, je pense que tout le monde sait ici que l'ensemble des emplacements horodateurs de la ville de Mons peuvent être utilisés par les personnes à mobilité réduite et ce de manière gratuite.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Échevin je vous remercie. Donc pour le Palais de Justice, bien sûr on va discuter un peu avec les services du Tribunal mais il faut veiller à ce qu'on remette les emplacements PMR à proximité du Palais de Justice. Il faut peut-être voir en face de la Maison Losseau ou quelque chose du genre et faire un compromis avec les emplacements pour les policiers qui viennent au Tribunal et qui viennent au Parquet, dont je me demande dans quelle mesure il n'y a pas là un compromis à trouver. Mais on va regarder dans ce sens. Alors dernière interpellation, ce sont les objets encombrants, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers. Au mois de mai, pour la deuxième fois, nous vous interpellions pour vous demander le retour du ramassage gratuit des encombrants à domicile deux fois par an. Vous nous aviez répondu à l'époque que les discussions avec l'HYGEA étaient impossibles car il n'y avait plus de réelle direction. Toutefois, vous nous aviez également précisé qu'un nouveau directeur allait être désigné début juillet et qu'à partir de là vous pourriez entamer des discussions sur la possibilité de remettre ou pas le ramassage des

encombrants à domicile. Enfin, vous nous aviez demandé de vous interpellier à nouveau au mois d'octobre ou de novembre sur ce sujet. C'est chose faite.

Pour rappel, ce service très apprécié a été abandonné chez nous avec la création des parcs à conteneurs alors que dans les provinces de Liège, Luxembourg ou Namur ainsi qu'en région Bruxelloise, les ramassages sont toujours assurés 2 à 4 fois par an malgré les parcs à conteneurs.

La nécessité du retour de ce ramassage à domicile nous saute aux yeux pour plusieurs raisons. D'abord nous pensons bien évidemment aux personnes âgées ou handicapées, aux citoyens sans voiture ou en mauvaise santé mais nous pensons aussi à la multiplication des dépôts sauvages qui coûtent une fortune à la Ville de Mons. Un récent article dans la presse régionale a mentionné le chiffre effarant de 3000 tonnes de déchets abandonnés par an collecté par les services communaux. Dans ces déchets, de nombreux encombrants sont présents. Le retour du ramassage gratuit des encombrants à domicile deux fois par an pourrait parfaitement être financé par la diminution du tonnage des déchets abandonnés.

La pétition lancée fin mars demandant ce ramassage, qui a entre-temps récolté plus de 2300 signatures, l'augmentation récente du prix du sac poubelle blanc et l'augmentation de 13% de la taxe immondices nous font dire que les montois méritent de pouvoir récupérer ce service. Qu'en pensez-vous ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Mme l'Échevine

Mme Mélanie OUALI, Échevine : Monsieur le Conseiller, merci de votre interpellation.

Comme vous le signalez dans votre interpellation, nous avons déjà abordé au sein de cette assemblée la réorganisation de la collecte des encombrants en porte à porte.

Le nouveau directeur est rentré en fonction le 6 juillet 2015.

Des premiers contacts ont été établis entre ce dernier et l'autorité communale.

Une réunion de travail spécifique à la réorganisation éventuelle d'un ramassage d'encombrants en porte à porte se tiendra prochainement la première quinzaine de décembre mais pour l'instant c'est toujours difficile parce que comme on l'indiquait à ce moment-là, en raison de son entrée en fonction, il devait faire le tour des communes et normalement, sauf vraiment urgence dans les différents agendas il est prévu que nous le rencontrions le 11 décembre. Néanmoins, quelques petites informations pour déjà avoir pu aborder un peu le sujet il ne faut pas se leurrer et je pense que revenir au système de ramassage porte-à-porte comme dans le temps paraît quand même assez compliqué suite notamment aux impositions de la

Région Wallonne en termes de tri des déchets mais néanmoins, et là nous sommes d'accord avec vous, lors de cette réunion nous allons évidemment insister pour demander une possibilité d'un ramassage mais organisé probablement différemment que ce que nous avons pu connaître dans le temps, peut-être à la demande et comme on l'avait déjà dit au sein de cette assemblée une réduction du coût pour des demandes ponctuelles et en tout cas une révision du système actuel. Tant que cette réunion n'a pas eu lieu au niveau de l'autorité et de la nouvelle direction il est un peu compliqué et prématuré à ce stade-ci , c'est pour ça qu'on vous avait dit à l'époque octobre, novembre, parce qu'on se doutait bien que cela allait être compliqué en termes de gestion des différents agendas. Si la réunion a bien lieu le 11 décembre on n'hésitera pas à revenir vers vous et vous donnez les avancées

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller.

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : Merci pour votre réponse. Donc si j'ai bien compris le ramassage comme avant, cela a l'air d'être compliqué, vous avez toutefois parlé d'un ramassage qui pourrait être organisé différemment. On pourrait peut-être imaginer un ramassage gratuit à la demande peut-être une fois l'an ou deux fois, cela se serait à déterminer. J'espère qu'il y aura quand même des avancées à ce sujet-là. Moi en tant que mandataire, je vais faire part de la réponse de la Ville aux citoyens et ensuite je reviendrai vers vous, on verra si les citoyens sont satisfaits de votre proposition éventuelle, on verra bien la réponse encore une fois, en tout cas soyez certaine qu'on ne va pas lâcher le morceau, loin de là et si le faut, on reviendra avec d'autres arguments, avec une plus grosse mobilisation pour vraiment vous convaincre de l'utilité de ce ramassage systématique malgré ce que vous me dites ici, des objets encombrants à domicile merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Chef de Groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal : Merci M. le Bourgmestre, on n'est pas toujours d'accord mais je reconnais la qualité du travail de M. BEUGNIES et là-dessus on est proche puisque nous-mêmes dans notre formation politique, au niveau de la majorité, c'est d'ailleurs une ambition qui est dans l'accord de majorité, donc dans le programme de mandature, mais juste peut-être un. Pourquoi ? Ne pensez pas que c'est une difficulté montoise, c'est une difficulté qui doit être traitée au niveau aussi de la Wallonie puisqu'il y a toute une série de règles, je ne vais pas rentrer dans le détail ici, mais on peut en discuter, qui

font en fait que les communes ont de moins en moins la main sur la politique des déchets en raison du décret existant et le Ministre s'est engagé à venir avec un plan relatif aux déchets. Donc je pense aussi, et ce n'est certainement pas un reproche au contraire, mais c'est pour apporter de l'eau au moulin et à la direction que vous indiquez parce qu'on est totalement d'accord là-dessus je crois qu'il faut traiter aussi cette question sur le plan wallon parce que les réalités des grandes villes sont aussi différentes de celle des communes que vous évoquez. À l'heure actuelle il est évident que si nous devons bonnement et simplement, sans rien changer, intégrer la question des encombrants, il y aurait très vraisemblablement une augmentation de la taxe-immondices qui est déjà extrêmement élevée parce que l'HYGEA nous dirait « le volume des déchets que vous amenez est plus élevé et nous on doit amener cela à l'incinérateur et bien voici la facture ». Donc il faut aller dans la direction que vous indiquez, mais il faut trouver la solution pour que le citoyen ne doive pas payer plus, parce qu'alors dans ce cas-là vous nous le reprocheriez par ailleurs.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : Je ne suis pas d'accord avec le dernier argument de M. Bouchez quand il dit que les déchets vont augmenter, pas nécessairement puisque le volume des déchets et des dépôts sauvages ramassés annuellement par la commune va probablement diminuer parce qu'une grosse partie de ces déchets se sont justement des encombrants. Pour moi cela peut être très bien compensé financièrement et vous me faites penser à quelque chose, cette demande du retour des ramassages des encombrants n'est pas typique à Mons puisqu'il y a une demande sur toute la zone HYGEA, en tout cas il y a quelques citoyens dans plusieurs communes du secteur HYGEA qui ont fait la demande, par exemple à Binche et à Morlanwelz et je cite, il y a une interpellation citoyenne qui est prévue le 30 novembre à Frameries sur le même sujet, donc cela fait un peu tâche d'huile et j'espère que finalement on finira par trouver une solution je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : merci l'incident est clos.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller communal : de toute façon on ne s'oppose pas puisqu'on est d'accord sur l'objectif la seule chose que je voudrais préciser c'est qu'à partir du moment où vous avez des déchets encombrants, ce sont des déchets qui vont partir à l'incinération, et c'est ce caractère-là que vous devez prendre en compte dans votre

raisonnement, c'est que les déchets qui sont triés n'ont pas la même vie et ne coûtent pas le même argent que les déchets qui sont envoyés à l'incinération. Ce sont ceux qui sont envoyés à l'incinération qu'on nous facture et donc vous avez raison par rapport aux dépôts sauvages, c'est d'ailleurs quelque chose qu'on a regretté, c'est qu'on n'a pas des statistiques extrêmement précises de la part de l'HYGEA en ce qui concerne les dépôts sauvages, mais c'est vrai que c'est une source aussi d'économie à aller chercher là-dedans, mais si les gens ont une tendance à ajouter plus de déchets au niveau encombrants, en triant moins, alors là vous risquez d'avoir plus de déchets qui seraient incinérés, je crois qu'on doit avoir cette idée-là en tête.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. BEUGNIES, vous avez le dernier mot.

M. John BEUGNIES, Conseiller communal : Simplement pensons, comme je l'ai dit dans l'interpellation, pensons aux personnes qui n'ont pas de voiture, pensons aux personnes âgées, pensons aux personnes handicapées, je crois que c'est vraiment important de pouvoir rendre ce service. Et probablement que ce sont surtout ces personnes-là qui feront justement les demandes, s'il y a un ramassage spécifique à ce moment-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. La séance publique est clôturée. Je remercie le public.

La séance à huis s'ouvre avec 40 présents.

Sont absents : MM. DEPLUS, MILLER, Mme MOUCHERON, MM. JOOS et Fr. HAMBYE

71^e Objet : SERVICES TECHNIQUES.

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'agent technique en chef (Indicateur Expert) D9. GRH/Réserve LMD.Exp.

ADOPTE –69e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un Attaché spécifique (géomètre) définitif. Autorisation. GRH/SH 12132

ADOPTE –70e annexe

72^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier non-qualifié.
GRH/CC/RéserveONQ

ADOPTÉ –71e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié de proximité.
GRH/SH/10542

ADOPTÉ –72e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Démission honorable d'un ouvrier qualifié (maçon) définitif. GRH/CL

ADOPTÉ –73e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
73^e Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une
auxiliaire professionnelle définitive. GRH/MR/4704

ADOPTÉ – 74e annexe

74^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une
employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTÉ –75e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à une
employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTÉ –76e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
75^e Objet : Prorogation des conventions des agents mis à disposition de l'ASBL « Maison des
Ateliers ». GRH/HH/Màd Maison At.

ADOPTÉ –77e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
76^e Objet : Prorogation des conventions des agents mis à disposition de l'ASBL « Belfius
Mons Hainaut ». GRH/HH/Màd Belfius

ADOPTÉ –78e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

77^e Objet : Prorogation des conventions des agents mis à disposition de l'ASBL « ORCW ». GRH/HH/Màd ORCW

ADOPTÉ –79^e annexe

78^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une directrice d'école définitive. Education 6770

ADOPTÉ –80^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Désignations de maîtresses spéciales d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant. Education 3943/4069(2)/4155

ADOPTÉ – de la 81^e à la 84^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. Education 4095/4053(2)/4047/3937/4040/3946

ADOPTÉ –de la 85^e à la 91^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. Education 4040

ADOPTÉ –92^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire. Education 3032

ADOPTÉ –93^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire en immersion linguistique. Education 3435

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Octroi d'un congé pour prestations réduites pour raisons médicales à mi-temps à une institutrice primaire définitive. Education 3047

ADOPTÉ –95^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

h) Désignations à titre intérimaire d'instituteur/trices maternel/nelles. Éducation 3519/3630(2)/3747/3879(2)/3772/3741(2)/3750/3888/3918

ADOPTE –de la 96^e à la 107^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

i) Octroi d'un mi-temps médical à une institutrice maternelle définitive. Education 7773

ADOPTE –108^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

j) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de psychomotricité. Education 3916

ADOPTE –109^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. Education 7949

ADOPTE –110^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

l) Mise en disponibilité par défaut partiel d'emploi d'une maîtresse spéciale de psychomotricité. Education 3593

ADOPTE –111^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

m) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de psychomotricité. Education 3593

ADOPTE –112^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

79^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles. Education 7598

ADOPTE –113^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

80^e Objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur d'économie sociale et familiale. Education 7403

ADOPTE –114^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2015. .

Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale adjointe ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====